



ATELIER THEMATIQUE N°3 DU DEBAT PUBLIC PECHE, TOURISME, MAINTENANCE ET INDUSTRIE... QUEL PROJET DE TERRITOIRE ?

7 JUILLET 2015, RETRANSCRIPTION INTEGRALE (VERBATIM)

Projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Lieu : Salle Serge Reggiani, 29 B avenue des Canadiens – Le Tréport
Durée de la réunion : 4 heures (début : 17 h – fin : 21 h)
Nombre de participants : 30

Etienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public : Bonsoir à tous. Si vous voulez bien prendre place aux tables, elles sont normalement déjà attitrées.

Mot d'accueil de la Mairie du Tréport

Laurent JACQUES, Premier Adjoint au Maire du Tréport : Bonjour à tout le monde, bienvenue une nouvelle fois au Tréport pour cet atelier qui marque une nouvelle étape dans le débat public. Depuis son ouverture dans cette même salle à la fin du mois d'avril, les échanges ont été parfois passionnés mais néanmoins courtois. Chacun a eu à cœur de respecter la parole d'autrui, même quand elle ne correspond pas à son propre point de vue, et cela me réjouit. C'est l'esprit même du débat public que de permettre à tous ceux qui le souhaitent de confronter leur avis, d'argumenter, tout en gardant à l'esprit que chacun a le droit de défendre ses opinions. Cela n'empêche pas de camper sur ses positions si on le souhaite. C'est d'ailleurs notre cas, à nous, élus du Tréport. Le projet tel qu'il est présenté à ce jour rencontre toujours notre plus stricte opposition. Il est préjudiciable au monde de la pêche, à l'activité touristique et présente une nuisance pour nos habitants.

Chacun comprend bien, dans ces conditions, que nous y fassions obstacle. Je tiens à saluer tout particulièrement l'état d'esprit des pêcheurs et de leurs représentants, ils sont en effet à l'origine d'une contre-proposition extrêmement intelligente et pertinente. Soucieux de défendre leur travail mais aussi conscients du souhait du groupe Engie de développer ses activités, ils proposent de déplacer ce

projet à l'ouest de Dieppe, en un lieu où il serait beaucoup moins nuisible. Je trouve dommage qu'ils n'aient pas été sollicités plus tôt et que le pétitionnaire actuel, comme un autre avant lui, ait tenté d'imposer ses choix. S'ils avaient été écoutés, une solution acceptable par tout le monde aurait peut-être déjà mûri. J'espère donc que les pêcheurs seront entendus cette fois, à moins que ce projet ne soit finalement abandonné au profit d'autres énergies plus prometteuses ; je pense tout particulièrement aux hydroliennes.

Sur son site Internet, le groupe Engie, anciennement GDF Suez, assure (je cite) : « Contrairement aux éoliennes, l'énergie produite par les hydroliennes est prédictible, constante et fortement énergétique ». Pierre Parvex, responsable des énergies marines pour le groupe Engie, interviewé sur un événement parisien, en faisait d'ailleurs la promotion dans le journal télévisé du soir de M6, pas plus tard que vendredi dernier. Oui, vous avez bien entendu, les responsables d'Engie eux-mêmes reconnaissent que les éoliennes sont déjà dépassées. Je ne doute pas que nous ayons affaire à des interlocuteurs intelligents qui vont très vite reconnaître que ce projet n'a même plus lieu d'être.

Pour en revenir au thème du débat qui nous occupe ce soir et qui s'intitule « Pêche, tourisme, maintenance et industrie... quel projet de territoire ? », vous l'aurez compris, en ce qui concerne les élus du Tréport, la réponse est claire, ce projet n'a pas sa place sur notre territoire.

Je vous souhaite un bon travail ce soir. Je ne peux pas rester toute la soirée mais je reviendrai vous voir tout à l'heure. Merci.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Nous sommes ce soir dans une configuration que vous pouvez constater, un peu particulière, qui est celle d'un atelier, vous êtes installés à des tables. Je vais introduire un petit peu, vous donner quelques éléments de présentation du débat public pour ceux qui ne sont peut-être pas encore venus ou qui n'ont pas en tête tout ce qui se passe pendant cette période de débat public.

Ensuite, je vais vous proposer le déroulement de la soirée et la méthode de travail qui est celle de l'atelier. Où en sommes-nous du débat public ?

Je m'appelle Etienne Ballan, je suis le président de la Commission Particulière du Débat Public et à mes côtés ce soir il y a Aline Guérin et François Thomas qui sont également tous deux membres ; trois autres membres sont en train de relire quelque part des comptes rendus sans doute et de faire des synthèses. Nous sommes six membres en tout dans cette commission.

Aujourd'hui, nous sommes donc au 75^{ème} jour du débat - les trois quarts. Vous avez tous les éléments un peu quantitatifs. C'est important, vous le savez déjà, la Commission tire des enseignements, fait des synthèses régulières de l'ensemble des réunions et notamment de la réunion de ce soir. Vous aurez une synthèse qui sera assez rapidement disponible sur le site.

Ces différents éléments de synthèse sont évidemment les prémices du compte rendu que la Commission publiera à l'issue du débat public.

Vous avez là les grandes rencontres, je ne sais pas si vous voyez grand-chose. Que nous reste-t-il comme réunions publiques ? Celle de clôture le 28 juillet, puis il nous reste deux ateliers thématiques qui ont lieu ce soir et puis le 23 juillet sur les questions notamment de paysage et d'identité du territoire.

Il s'est passé un certain nombre de choses, une émission de télévision. Nous voudrions aussi vous donner rendez-vous aux différents débats mobiles qui vont se dérouler dans le courant du mois de

juillet, pour ceux qui peuvent, et surtout que vous fassiez passer l'information à un maximum de personnes.

Le 9, nous serons sur le Tour de France pour le débat mobile à l'occasion du passage du Tour de France à Dieppe. Sur l'Esplanade de Mers le 11, au marché de Criel-sur-Mer le 22, et enfin sur la plage de Saint-Martin-en-Campagne le 23 juillet.

Un point important : une réunion, qui va être un petit peu particulière, qui n'était pas encore calée au début du débat puisque c'était une réunion qui s'est construite dans le courant du débat. Ce sont des auditions d'acteurs. Un certain nombre d'acteurs ont proposé des cahiers d'acteurs à la Commission qui en a retenu 12 et la plupart de ces cahiers d'acteurs seront présentés par leurs auteurs demain, à Criel, à partir de 15 heures 30 et jusqu'à 21 heures ou 21 heures 30. C'est une réunion importante, j'espère que vous y viendrez. Vous n'êtes pas obligés de venir pendant les six heures de réunion, c'est un peu long. Il y a un programme en ligne qui vous précise à peu près à quelle heure intervient chaque acteur, le principe est que chaque acteur présente ses arguments, et ensuite il y a un discutant et un débat avec la salle. Pour ceux à qui cela pourrait faire peur, tout cela est coupé d'un petit repas autour de 19 heures/19 heures 30 donc visez bien si vous voulez venir à un moment clé de la réunion de demain, c'est 19 heures/19 heures 30 pour profiter du repas.

Évidemment, le site Internet est le lieu où l'ensemble des contributions de chacun, des comptes rendus de réunions, des synthèses, des éléments aussi recueillis dans le débat mobile, sont versés. C'est là aussi que l'on trouve les points de vue et les fameux cahiers d'acteurs dont je viens de parler.

Enfin, une exposition itinérante est à Belleville-sur-Mer et sera à Mers sur la fin du débat.

Le principe de la soirée, c'est de travailler, c'est-à-dire d'aborder un thème et de l'aborder dans une logique de travail, de confrontation des idées et pour produire quelque chose, pour produire des propositions aussi, c'est-à-dire pour permettre qu'à l'issue de cette réunion, qu'on ait trouvé des façons, des propositions, des pistes d'actions, des pistes de travail pour améliorer éventuellement le projet, et en tout cas pour bien traiter de la question de l'insertion du projet dans le développement local de ce territoire.

Nous ferons deux séquences. La première est véritablement : ce qui se passe. Quelles activités ont lieu aujourd'hui sur ce territoire ? Quelle est l'identité à la fois économique et sociale de ce territoire ? Dans quel mouvement ce territoire est-il ? Vers quoi va-t-il ? Quel est son horizon de développement ? Évidemment, cela interroge, l'éolien offshore a-t-il sa place, et de quelle façon dans ce développement local qui est souhaité par les différents acteurs ?

Alors, après, comme il y a différents acteurs, il peut y avoir plusieurs visions du développement local. On entendra plusieurs acteurs qui présenteront leur propre vision chacun.

La deuxième séquence portera notamment sur la fiscalité parce que c'est un sujet qui a émergé des discussions. Jusqu'ici dans le débat, l'éolien offshore, comme l'éolien terrestre, de façon peut-être un peu différente, a des répercussions et contribue par la fiscalité aux recettes d'un certain nombre d'acteurs publics et notamment des collectivités locales. Le principe est d'envisager dès maintenant, dans le cadre du débat public, la perspective de ces nouvelles ressources : à la fois combien, bien sûr, comment, mais aussi pour quoi faire ?

La fiscalité, ce n'est pas seulement le montant, la fiscalité c'est aussi la répartition, les projets que l'on peut ou non développer avec ces nouvelles ressources budgétaires. Il n'y a pas que la fiscalité elle-même, il y a aussi toutes les mesures d'accompagnement ou de compensation que le maître d'ouvrage peut mettre directement en œuvre sans passer par la case taxe.

Voilà les deux principales séquences que nous aurons ce soir. Nous prendrons chaque séquence l'une après l'autre avec des présentations, puis un travail à la table. Ensuite, après ces deux séquences nous aurons une pause et nous nous retrouverons en plénière pour débattre de l'ensemble de ce qui aura été proposé dans toutes les tables. Vous avez un facilitateur à chacune de vos tables, et ce facilitateur va faire monter vos propositions, il ou elle va tout vous expliquer, avec des feuilles à remplir, etc. Le principe de ce travail par table est vraiment que tout le monde puisse s'exprimer, que vous ayez le temps de discuter, de faire vos propositions, d'aller au fond des choses. On n'est pas dans une plénière où finalement il n'y a que 10 à 15 % des personnes qui peuvent s'exprimer, là vous aurez vraiment le temps et la possibilité de le faire.

Évidemment, je n'ai pas besoin de le dire, sérénité et convivialité. Le petit break à l'heure de l'apéritif y contribuera sans doute mais nous vous demandons bien entendu de respecter à chaque table, dans vos échanges, la personne qui est en face de vous et si vous devez l'affronter, de n'affronter que ses arguments et de ne pas évidemment juger ou émettre des jugements sur les personnes. C'est un point évidemment extrêmement important. Vous l'avez remarqué, j'ai parfaitement tenu le temps, j'ai encore dix secondes. Dans beaucoup de débats publics, quand on a un temps fixe, on meuble pour aller jusqu'aux sept minutes et donc là j'ai encore quatre secondes pour simplement donner la parole sur la séquence 1 à François Thomas, de la Commission, qui va vous exposer dans un premier temps les questions que le débat public a soulevées jusqu'ici sur la question du développement local et des activités économiques actuelles. Juste après lui, plusieurs intervenants viendront poser et porter leur vision de ce développement. Pendant que François va prendre la parole, je vais demander aux quatre intervenants de bien vouloir venir à la tribune pour s'installer.

François THOMAS, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Lors de la réunion à mi-débat, j'avais annoncé la séance d'aujourd'hui et celle qui aura lieu à Ault, à partir de cette notion de l'impact et des conséquences du projet sur les activités du territoire. Je me réfère à ce que nous avons entendu en reprenant parfois et le plus souvent textuellement, ce qui figure dans les comptes rendus des différentes réunions, dans les verbatim.

Premier point, un bilan difficile à établir entre les perspectives d'emplois locaux nouveaux pour le territoire - je précise, on ne parle pas ici de la construction mais de la maintenance du parc, c'est-à-dire ce qui est affiché à hauteur de 125 emplois directs, et les PME locales qui pourraient, et à quelles conditions, bénéficier de l'émergence de cette filière industrielle ; et en revanche les emplois affectés par la construction dans les secteurs de la pêche et du tourisme.

Donc, question : quelles sont les principales estimations sur le nombre d'emplois créés par le projet du parc éolien en mer, le nombre d'emplois créés et/ou nombre d'emplois mobilisés par le projet de parc éolien en mer ? A contrario, le nombre d'emplois détruits dans le domaine du tourisme et de la pêche ? Comment peut-on faire la balance entre ces deux aspects ? Quel est le rapport coûts/bénéfices ? Cette question a été posée dès le début, le 8 mai.

Autre question : notre côte mise beaucoup sur le développement du tourisme, sur l'activité de la pêche qui est essentielle, le dynamisme de la région. Comment développer ces deux secteurs dans un paysage qui serait dénaturé (sous-entendu par le projet), et une pêche menacée ? C'est une question qui a été posée sur Internet.

On a repéré également des disparités fortes entre les deux régions, Haute-Normandie et Picardie, et tant au niveau régional que départemental, appelant de leurs vœux ce projet et la filière industrielle.

La ville et l'Agglomération de Dieppe, qui ont par ailleurs rédigé des cahiers d'acteurs, soucieuses de préserver leur activité de pêche tout en stimulant leur activité portuaire et industrielle.

Enfin, Le Tréport, Mers-les-Bains, et plus généralement la Communauté de communes de Bresle Maritime, craignent des retombées quasi-nulles au niveau de la maintenance. Je répète les chiffres :

maximum 125. Ici, des retombées quasi-nulles au niveau de la maintenance et de l'industrie alors que les filières pêche et tourisme seraient affectées par le projet.

Voilà des questions qui émergent du débat, elles sont formulées de la façon suivante :

« Dans une région sinistrée économiquement, ce projet va induire de nombreux emplois pendant la phase de construction, emplois directs induits par la mise en place d'usines au Havre, de sites de maintenance et d'exploitation au Tréport, d'ingénierie à Rouen », c'est une prise de position sur Internet.

Dans un débat mobile : « On devrait laisser faire ce projet, cela devrait créer un peu d'emplois pour les jeunes, on n'a plus rien chez nous ».

Question en sens inverse au Tréport (c'est moins une question qu'une constatation) : « Les emplois seront au Havre, la maintenance à Dieppe, nous au Tréport, nous aurons des miettes » (lors d'un débat mobile).

Voilà les questions qui ont été évoquées, pour lesquelles nos interlocuteurs vont pouvoir parler.

SÉQUENCE 1

Économie et développement local : état des lieux et perspectives

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, François. Nous allons écouter nos quatre intervenants à la suite. Ils vont respecter, je le sais, parfaitement les temps de parole. Après leurs interventions, nous prendrons peut-être des questions de clarification, avant de travailler à la table. Nous prendrons sans doute quelques questions pour éclairer des propos qu'ils auront tenus et qui ne seront pas forcément très clairs. Donc, le principe véritablement de cette première table ronde est de confronter (il y a plusieurs élus mais il n'y a pas que des élus, il y a aussi des acteurs économiques de différentes natures) et d'entendre véritablement la façon dont ils envisagent le développement local de ce territoire, et éventuellement dont ils intègrent dans ce développement local le projet d'éoliennes de Dieppe - Le Tréport.

Nous allons commencer avec M. Patrick Boulier. Vous êtes vice-président de l'agglomération Dieppe-maritime, et également vice-président du Syndicat mixte du Port de Dieppe. Syndicat mixte veut dire que plusieurs collectivités sont à l'intérieur, et vous y représentez l'agglomération.

Patrick BOULIER, Vice-président de l'agglomération de Dieppe et Vice-président du Syndicat mixte du Port de Dieppe : Bonjour à tous. Pourquoi considérons-nous que ce projet est une formidable opportunité ?

D'abord, c'est que le développement économique pour nous efface, il ne tient pas compte des frontières administratives. Je crois que l'on est un grand territoire, les territoires de Dieppe, Le Tréport, à mon avis se confondent et se complètent par rapport à ces enjeux. Il n'y a pas Dieppe d'un côté, il n'y a pas le Tréport de l'autre.

Je comprends les questionnements, vraiment, je comprends les inquiétudes, mais je me dis que là nous avons une formidable opportunité qui ne va pas se présenter tous les jours et que nous avons des problématiques communes. Nos problématiques communes sont : un, créer de la richesse ; deux, créer des emplois. Cela c'est le viatique : créer de la richesse, créer des emplois.

Pour que l'on puisse créer de la richesse et créer des emplois, il nous faut dans un premier temps anticiper l'arrivée de ces grands chantiers.

Anticiper l'arrivée de ces grands chantiers, c'est d'abord libérer du foncier à vocation économique, avoir des espaces disponibles sur l'agglomération de Dieppe, mais c'est aussi le cas dans d'autres communautés de communes. Il y a nécessité de se positionner, de développer des espaces.

C'est aussi développer de l'immobilier d'entreprise. Nous l'avons fait, à Dieppe par exemple avec la Communauté de Communes du Petit Caux, avec la CCI, en créant un business center, qui d'ailleurs est le siège actuel de la Société Éoliennes en mer Dieppe - Le Tréport. Donc, vraiment, il s'agit de mener des actions partenariales. Je crois que l'on ne construit pas quelque chose en agissant l'un contre l'autre, on le fait ensemble. J'insiste sur la notion de partenaires, il faut vraiment être partenaires.

Troisième point. On ne réussira ce projet, on ne créera de la richesse et des emplois que si l'on structure le tissu économique et touristique. Il faut renforcer (cela existe déjà) la culture interentreprises, les clusters, les grappes d'entreprises, ce sont des atouts majeurs pour le territoire, pour un grand chantier. On a besoin d'avoir une réelle plus-value.

Je vois aussi dans ce projet une formidable opportunité pour développer l'innovation de ce territoire, pour faire vraiment de ce Pôle de Haute-Normandie (la partie Nord de la Grande Normandie) un pôle d'innovation. C'est quelque chose de nouveau, c'est l'occasion pour les habitants de se confronter à cette problématique de l'innovation.

Enfin, c'est aussi fédérer les acteurs du tourisme. On ne peut pas nier (je suis vice-président au Tourisme, c'est dire mon attachement à la Normandie) que la côte normande est une grande destination touristique. Il faut que nous travaillions tous ensemble là-dessus. Nous l'avons fait d'ailleurs avec Dieppe, le Tréport et toutes les communautés de communes, en créant une station nautique. On voit bien l'impact, les retombées à ce niveau-là. Donc, je crois qu'il faut vraiment que nous ayons une approche globale par rapport à la filière touristique.

Concernant le port de Dieppe, chacun reconnaît qu'il est bien situé, qu'il a une infrastructure qui est adaptée pour répondre aux besoins de maintenance des parcs éoliens entre Le Havre et Le Tréport. Nous mettrons des espaces sans contraintes de marées pour les navires de maintenance et de servitude, des moyens d'avitaillement aussi, et pendant la phase de construction évidemment il y a tous les terre-pleins du port extérieur.

Le port de Dieppe, c'est aussi une base logistique pour des services opérationnels : pilotage, remorquage, lamanage - je passe assez rapidement là-dessus.

Il y a sur le port de Dieppe un réseau d'entreprises, Dieppe Navals, autour de tout ce qui est l'infrastructure portuaire. Je vous renvoie vers la zone technique de réparation navale.

Enfin, je rappelle aussi que le programme pluriannuel d'investissement du port de Dieppe c'est 60 M€, avec 18 M€ de la Région, et dont 8 M€ sont consacrés au port de maintenance pour l'éolien offshore.

Je redis ce que j'ai toujours redit depuis le début quand j'ai participé à tous les débats : il faut profiter de cette opportunité pour accompagner le secteur de la pêche. On n'a pas à faire les activités les unes contre les autres, mais les unes avec les autres. Donc, on respecte les besoins, les contraintes, les nécessités de chacun, mais on ne fait pas quelque chose contre quelqu'un. On ne construit pas contre, on construit avec. Je crois que ce chantier, ce projet, doit être une formidable opportunité pour accompagner le secteur de la pêche, pour faire de la mer un territoire partagé ; une formidable opportunité pour réfléchir aux techniques de pêche, à la motorisation, à l'avitaillement, à la sécurité, au renouvellement aussi de la flotte de pêche.

Nous souhaitons que l'on voie dans ce projet une formidable ambition commune : faire de cette partie du territoire vraiment un territoire des énergies (Dieppe se trouve entre deux centrales nucléaires, on a des projets de parcs au large de Fécamp, de Veulettes). Pour cela, nous travaillons à fédérer l'ensemble des acteurs. Puisqu'il me reste encore quelques secondes, je voudrais répéter la position de l'agglomération de Dieppe, et du port. L'enjeu est de ne pas opposer les activités les unes contre les autres, mais de les faire cohabiter.

Je le répète, je vois dans ce projet quelque chose d'innovant. Quand on innove, cela ne veut pas dire que l'on oublie le passé, mais que l'on s'ancre dans le passé. On utilise ce que l'on a appris dans le passé pour ouvrir la voie de l'avenir.

Enfin, pour moi, l'éolien est l'occasion pour les habitants d'être fiers en termes de pointe technologique, fiers d'un savoir-faire, fiers d'une industrie, d'un territoire dont on va parler en Europe et dans le monde.

A titre personnel, je voudrais simplement dire que l'éolien offshore est pour moi l'occasion de se réconcilier avec la mer. Souvent, dans ce territoire on a dit : « Nous ne pouvons rien faire parce que nous avons la mer à 180 degrés ». Eh bien non, la mer est une richesse, la mer est un enjeu, la mer est un territoire partagé, je dis bien « partagé ». Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. L'intervenant suivant est M. Masson. Vous êtes animateur Énergies renouvelables et CCI business à la CCI du Littoral Normand-Picard.

Éric MASSON, Animateur énergies renouvelables et CCI business EMR à la CCI du Littoral Normand Picard : Bonsoir. Je représente en effet la CCI du Littoral Normand-Picard et je vais donc vous présenter notre stratégie économique et comment cette stratégie économique nous amène à avoir l'ambition d'avoir une installation de maintenance sur le port du Tréport.

Nous sommes un territoire un petit peu particulier et une Chambre de Commerce un peu particulière puisque nous sommes, à ce jour, la seule à être birégionale en France. Les précurseurs de notre chambre ont une histoire ancienne, au XIXe siècle la CCI d'Abbeville et la CCI du Tréport, ont été rassemblées en 2007 et ont donné la CCI Littoral Normand-Picard avec la particularité d'avoir 12 cantons en Picardie et 3 cantons dans ce qui est aujourd'hui la Haute-Normandie, demain la Normandie.

Nous avons la particularité aussi d'être un territoire situé entre terre et mer. Une partie de notre territoire est juste en-dessous du niveau de la mer, c'est dire combien nous intégrons la perspective d'un réchauffement climatique plus ou moins grand dans quelques dizaines d'années. C'est déjà quelque chose qui nous occupe dans les perspectives de développement économique de notre territoire.

Nous avons une grande richesse de diversité, à la fois de paysages mais aussi d'activités économiques. Je tiens à insister sur le fait que ces activités économiques ont un ancrage très ancien, pluriséculaire, et notamment l'ancrage industriel.

L'industrie correspond à peu près à 40% de l'emploi de ce que l'on appelle le Vimeu. On y trouve un pôle d'excellence en métallurgie légère, on y trouve l'essentiel des fabricants de quincaillerie, de serrurerie et de robinetterie en France. Ce bassin industriel existe depuis Louis XIV. Nous avons un autre bassin industriel qui est celui de la Bresle, avec une grande tradition verrière et qui lui-même est un bassin pluriséculaire.

Donc, l'industrie c'est important pour nous, l'environnement aussi puisque nous avons un réseau de surveillance des eaux souterraines sous le bassin industriel, afin de nous assurer de la compatibilité à tout moment des activités humaines.

Nous avons une des plus belles baies du monde, la baie de Somme, et nous avons bien entendu le Tréport et de nombreuses actions structurantes autour du tourisme.

Nous avons également une pépinière énergies renouvelables qui, lorsqu'elle a été ouverte en 2009, était la première en France, pas seulement en Normandie ou en Picardie mais en France. Je suis, en tant qu'animateur de la pépinière, animateur aussi d'un réseau de mobilisation des PME qui compte 1 500 membres sur un arc Ouest de la France. C'est-à-dire que cette démarche de grande envergure est animée par moi qui suis basé côté Somme, près du Tréport.

Un petit rappel pour ceux qui ne connaîtraient pas ou auraient oublié la configuration du port départemental du Tréport. Je vous rappelle que les ports français ont des statuts différents. Aujourd'hui, c'est un port départemental comme le port de Fécamp, qui est concerné également par l'éolien offshore sur un autre projet. Demain, ce sera un port régional puisque l'évolution administrative se fait sur les ports.

Donc, nous avons plusieurs secteurs, plusieurs activités sur ce port départemental : un port de pêche, des installations de plaisance et un port de commerce. On voit là encore que de chaque côté du port nous changeons de région, puisque nous avons Mers-les-Bains d'un côté, et de l'autre côté le Tréport qui est en Normandie. Donc, le port du Tréport est vraiment la jonction entre les deux.

Notre objectif en ce qui concerne la stratégie économique est de décliner au niveau portuaire ce que nous déclinons déjà sur notre territoire, c'est à dire : on peut avoir à un niveau d'excellence du tourisme de nature comme on le fait en Baie de Somme, mais on peut avoir aussi de l'excellence industrielle. On ne choisit pas l'un ou l'autre, les deux sont possibles et c'est ce à quoi nous nous attelons tous les jours et avec un succès et, je le rappelle, depuis longtemps, donc ce ne sont pas des activités nouvelles, qui seraient venues par hasard sur notre territoire ; elles font partie de l'ADN de notre territoire.

En ce qui concerne le port, nous avons une activité de commerce dont je tiens à souligner qu'elle est en forte croissance (ce qui n'est pas le cas d'un certain nombre d'autres ports, y compris des ports normands) puisque l'on a enregistré une augmentation de 19 % du tonnage de 2014 par rapport à 2013. Notre objectif est de continuer ce développement commercial avec essentiellement des minéraux, mais aussi des engrais, des acides, permettre bien évidemment le maintien de la pêche ; cela va sans le dire mais cela va mieux en le disant. Les pêcheurs sont nos ressortissants tout autant que les industriels et nous sommes très attachés à ce qu'ils puissent poursuivre leurs activités.

Nous souhaitons aussi développer les activités liées au tourisme. Il y a déjà sur le port du Tréport des gens qui vivent du tourisme, des commerçants, des restaurateurs, mais il y a aussi des vedettes qui emmènent les touristes visiter les alentours. Nous estimons dans le cadre de ce projet qu'il peut y avoir aussi le développement d'un tourisme spécifique par rapport au projet de parc.

Il y a bien entendu l'ambition de créer une activité de maintenance sur l'éolien en mer avec des services associés, et c'est sur ce dernier point que je vais donner quelques éléments.

Les points clés par rapport à ce projet de base maintenance :

- La proximité d'une partie du futur parc.
- La volonté évidente (dans son propre intérêt) du porteur de projet de privilégier la prévention et l'anticipation dans la gestion du parc, ce qui de notre point de vue permet de programmer une partie substantielle des interventions et relativise la question du port à marée qu'est Le Tréport par rapport à d'autres ports, dont Dieppe.
- Bénéficier du vivier de candidatures locales qualifiées pour les postes de techniciens parce qu'avoir des infrastructures c'est une chose, ensuite il faut embaucher les techniciens, il faut

les trouver, et nous avons une tradition très importante de l'éolien terrestre. Ceci peut tout à fait contribuer à donner un avantage compétitif dans le cadre du développement d'une activité de maintenance.

- Bien entendu, une nécessité absolue d'avoir un équilibre des retombées économiques entre Dieppe et Le Tréport même s'il n'y a pas de frontière administrative, comme le disait mon prédécesseur. Néanmoins, il est important de veiller à l'équilibre des choses.
- Pour que cette base se développe, il faudra travailler en parfaite coordination avec le propriétaire du port (le Département, demain la Région) et le maître d'ouvrage du projet.

Un point de vigilance sur le projet, qui n'est pas nouveau, nous l'avons toujours dit : préserver les intérêts de la pêche et ceux du tourisme, donc autres que celui que nous comptons développer également. Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, M. Masson. Nous allons donner la parole à un élu, M. Martin. Vous êtes président de la Communauté de communes du Petit-Caux. Pouvez-vous essayer de nous indiquer dans quelle direction vous orientez votre territoire en termes de développement et comment éventuellement le projet interférerait avec ce développement.

Patrick MARTIN, Président de la Communauté de communes du Petit-Caux, Maire de Biville-sur-Mer : Merci, M. le Président. Je suis là pour représenter la Communauté de communes et aussi les communes littorales de notre Communauté. Je vous informe qu'il n'y a pas de support et que vous aurez le plaisir de me regarder, vous êtes vraiment gâtés ce soir.

Je représente donc une Communauté de communes de 18 communes, sur le littoral haut-normand (dont 7 communes du littoral) qui, le 11 juin dernier, a réaffirmé son soutien sans faille au projet de parc éolien Dieppe - Le Tréport, comme il l'avait déjà fait en 2010. Cinq années ont passé, et les raisons de notre soutien demeurent identiques.

Les 9 500 habitants de notre collectivité sont historiquement très acceptants. En effet, sur notre territoire, dans les années 1970, l'implantation de la centrale nucléaire de Penly, ses pilonnes, ses lignes haute tension, puis l'aménagement du premier parc éolien terrestre de Haute-Normandie, démontrent clairement cet esprit. C'est ainsi que nous avons été, dès le début, concernés par cet autre projet extraordinairement innovant.

La situation de l'emploi est plutôt meilleure qu'ailleurs dans la région dieppoise, mais nous avons de grands défis à relever. La métropole de Rouen, l'agglomération du Havre, sont en train de s'organiser. Ce projet contribuerait à une réelle association d'intérêts autour de l'énergie, et je rejoins Patrick Boulier sur cette idée.

La taxe qui doit revenir aux communes situées face au parc sera une source de revenus précieuse qui sera traduite en investissements, donc en emplois.

Mais, ne croyez pas que par mes propos, nous sommes en situation d'accepter n'importe quel projet pourvu qu'il soit générateur d'emplois et de finances. Nous croyons fermement que cette technologie, que cette performance technique que représente ce parc, est un gage de projet et de développement pour les générations futures. Nous croyons fermement que ce parc en mer est de loin plus performant et plus acceptable que du mitage terrestre qui exaspère les riverains.

Nous attendons que ce parc puisse profiter à l'emploi, à l'activité économique de notre région, au bien-être de ses habitants. Nous attendons du maître d'ouvrage qu'il soit rapidement assuré d'aller au bout de sa démarche. La filière éolienne prévoit de créer des milliers d'emplois pour notre région ; il faut, et c'est pour cela que le temps nous est compté, mettre en adéquation les formations et les besoins

économiques. Un exemple vérifiable que je connais personnellement puisque nous sommes jumelés avec cette partie de l'Allemagne : Bremerhaven a réduit son chômage de moitié grâce à l'éolien offshore. Je suis élu à Biville-sur-mer depuis 1983, mon expérience me dit qu'il est temps de travailler sérieusement, de se mettre à l'ouvrage. Je fais partie de ceux qui disent : « C'est fini les parlottes, les tergiversations, les hésitations, les études, que les décideurs décident enfin et que la France qui bouge se mette au boulot, celle qui travaille, celle qui regarde l'avenir avec confiance et attend des pouvoirs publics qu'ils prennent leurs responsabilités ». Nous avons dix ans de retard par rapport aux pays européens qui se sont déjà lancés dans cette belle aventure.

Bien sûr, nous demandons à l'opérateur de continuer à chercher le meilleur compromis possible avec le monde de la pêche, pour qui nous avons énormément de respect.

Merci de votre attention.

Etienne BALLAN : Merci, M. Martin. En tant que président de la Commission qui organise un peu de parlotte, j'espère que vous ne m'en voudrez pas. Puisque vous êtes là ce soir vous n'avez quand même pas encore complètement renoncé à la parlotte, vous acceptez le principe du débat.

Patrick MARTIN : Tout à fait, M. le Président. Je me veux volontairement provocateur car j'ai été acteur du premier débat, en 2010, et vous comprenez bien que cette impression de redite, de remettre le métier à l'ouvrage cinq ans après, peut paraître un petit peu superfétatoire.

Etienne BALLAN : Fastidieux. Merci beaucoup pour votre franchise et votre approche très claire de ce projet et du débat.

Jusqu'à présent, les trois intervenants ont à chaque fois, je crois, évoqué la question du respect du fait de trouver le bon équilibre avec la pêche et avec le tourisme. Ce soir, c'est Mme Liseline Lavoine qui va intervenir, en tant que conseillère municipale de la ville du Tréport mais aussi je crois, en tant que représentante d'une certaine façon du monde des acteurs qui vivent concrètement du tourisme puisque vous êtes restauratrice. Vous avez également sept minutes. Je vous en prie.

Liseline LAVOINE, Conseillère municipale au Tréport et restauratrice : Bonsoir, M. le Président, bonsoir Mesdames et Messieurs. J'interviens ce soir en tant qu'élue municipale du Tréport et présidente de l'Union des commerçants « Le Tréport j'adore », entièrement dévouée à ma ville.

J'accompagne les chiffres concernant le tourisme avec ces images magnifiques que bon nombre de marins pêcheurs ont transmises à l'une de mes amies qui appartient comme moi à « Sans offshore à l'horizon » et qui personnalisent encore mieux le Tréport.

Le Tréport, c'est premièrement 26 établissements de restauration, soient 1 863 couverts, avec une capacité d'accueil hôtelier de 1 674 lits, 9 hôtels, 3 chambres d'hôtes, 102 locations, 3 campings, une capacité d'accueil de 570 personnes, 4 000 personnes en résidence secondaire, 1 340 personnes qui séjournent parmi ces résidences secondaires régulièrement à l'année ; 2 aires de camping-cars (capacité de 100 places) qui sont régulièrement complètes.

Nous sommes et nous avons vocation à être une station balnéaire, et nous voulons pérenniser bien sûr ce fait, qui dépend d'abord et avant tout de son activité portuaire.

70 navires, soient 240 marins pêcheurs activant 800 emplois à terre dans la filière pêche. C'est 170 000 € de taxe pour le port, autour de 11 millions d'euros de chiffre d'affaires pour ce même port ; des citoyens travailleurs, comme disait Monsieur, qui font partie de la France qui travaille, qui sont imposables, qui participent activement à la vie économique de la ville.

Le cœur de vie de notre station, c'est le port de pêche artisanale. La tradition ancestrale de la pêche raisonnée et respectueuse de l'environnement a amené la ville là où elle est aujourd'hui, entraînant dans son sillage une multitude de petits commerces sur les quais et alentours.

Je suis ici au nom des commerçants, au nom des centaines d'emplois créées dans le secteur du tourisme. L'union commerciale « Le Tréport j'adore » et la municipalité s'opposent à ce projet tel qu'il est proposé actuellement, qui défigurerait le caractère emblématique du port touristique en implantant une zone industrielle au cœur même de la meilleure zone de pêche artisanale et au pied d'un site unique en Europe, je veux parler des plus hautes falaises de craie. N'oublions pas que Le Tréport est ce site unique. Sa beauté n'est pas à vendre car sa beauté, à mon sens et au sens des milliers et milliers de personnes qui fréquentent depuis tant d'années notre chère station, n'a pas de prix.

La plage du Tréport, la plage la plus proche de Paris, attire toujours et encore plus de touristes en mal d'authenticité, de nature, de charme, de dépaysement. Depuis l'avènement des congés payés, Le Tréport a toujours attiré les vacanciers. La vie et l'avenir de notre station dépendent des battements de cœur du port de pêche.

Pour l'année 2014, 62 000 visiteurs ont été recensés par l'Office du Tourisme, auxquels on doit rajouter tous les visiteurs régionaux et étrangers qui viennent régulièrement découvrir notre ville et repartent les mains pleines de produits de la mer et qui contribuent évidemment à la vie économique locale.

Avec tous ces arguments que je viens d'évoquer, où les chiffres parlent d'eux-mêmes, j'espère pouvoir toucher les acteurs de ce projet car c'est, vous l'avez bien compris, un « non » sans appel à cette dictature industrielle éolienne qui, pour notre ville, équivaldrait à un cataclysme économique majeur et à une destruction environnementale catastrophique.

Nous, commerçants, ville du Tréport, au côté de « SOS à l'Horizon », des marins pêcheurs et de toutes les autres associations, souhaitons résister ensemble à toutes ces fausses promesses d'emplois, préserver les emplois qui existent, qui sont réels et sérieux, pérenniser ceux qui existent. C'est aussi la raison pour laquelle je laisserai volontiers M. Patrick Boulier avoir la chance inouïe d'avoir ce qu'il veut en face de chez lui. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nos marins pêcheurs ont proposé d'autres zones. Nous demandons simplement en échange d'avoir la chance de préserver notre patrimoine, nos zones de pêches mirifiques et nourricières, nos emplois, nos flots de touristes qui viennent et qui, s'ils venaient rêver devant des parcs éoliens, des zones industrielles éoliennes, pourraient s'arrêter très souvent sur les routes qui mènent au Tréport. Je n'en vois pas, pourtant je les parcours souvent ; les gens passent et quand ils arrivent ici ils disent : « Ha ! L'authenticité, la beauté, le rêve ! ». C'est ce que nous souhaitons préserver en accord avec notre économie locale et c'est ce que nous ne voulons pas voir détruit par l'industriel. C'est donc avec grand plaisir que nous vous laissons ces zones devant chez vous, puisque vous les appelez de vos vœux. Je crois que l'ensemble des Tréportais, l'ensemble des gens qui viennent ici rêver, seront ravis de continuer à venir rêver et de vous laisser rêver à vos promesses merveilleuses industrielles.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci. Les personnes qui sont intervenues ont des profils différents : des élus, un développeur économique, une personne à la fois élue et dans le champ du tourisme. Avez-vous des questions ? J'insiste, je ne vous demande pas maintenant de faire état de vos positions, ce sera dans le cadre du travail à table, mais de poser des questions complémentaires si vous n'avez pas compris un propos, si vous aimeriez avoir des clarifications.

François ROGERET, Mers-les-Bains : Bonjour. Je suis un simple citoyen, fils de marin, fils de pêcheur. Je suis attentivement ce débat et je constate que la pêche maritime a perdu 60 % de ses navires en 30 ans, c'est dans le journal « Le Marin » de juillet. La pêche, c'est toujours de l'importation de poissons parce qu'on ne peut plus en pêcher. C'est effectivement saccager un domaine maritime où les pêcheurs vont régulièrement ; c'est quelque chose de beau. J'ai cru comprendre qu'il pouvait être envisagé de déplacer ce parc éolien. Quant aux emplois qui pourront retomber sur la région, je crois que Le Havre ramassera tout puisqu'ils sont en train d'aménager l'ancien quai Joannes Couvert pour y mettre l'usine. Pour Le Tréport comme pour Dieppe, s'il y a des emplois, ce sera des petites bricoles mais cela n'aura rien à voir avec la pêche. Si c'est encore pour massacrer la pêche et le tourisme, que fera-t-on de ces emplois ? On va transformer les marins pêcheurs en je ne sais quoi et le tourisme va disparaître, pour avoir quelques emplois et quelques retombées économiques. Ma question est : quel est cet enjeu ? Je ne suis pas contre l'éolien mais il ne faut pas saccager les zones de pêche, il faut le déplacer ailleurs.

Etienne BALLAN : Merci. Ce n'est pas tout à fait une question quand même, vous pourrez à la fin faire part de vos arguments.

Olivier BECQUET, CRPME de Haute-Normandie : Ma question concerne l'emploi. La certitude d'un promoteur, annoncer des milliers d'emplois pour une filière qui n'existe pas, des machines qui n'existent pas, alors que dans beaucoup d'activités on licencie à tour de bras... Dire que notre région est sinistrée concernant l'emploi : il y a quand même de l'emploi par exemple sur le port du Tréport avec l'hôtellerie, la restauration, la pêche ; dans la vallée de la Bresle il y a les verreries, il y a les fonderies sur le plateau du Vimeu... Il y a beaucoup d'emplois dans la région, plutôt que de dire que c'est sinistré, je dirais que c'est une région privilégiée. Voilà mon sentiment. Comment fait-on pour affirmer qu'il y aura des milliers d'emplois dans ce domaine qui n'existe pas ? Merci.

Etienne BALLAN : Merci. Il ne me semble pas que les intervenants aient dit qu'il y avait un énorme problème d'emploi, j'ai plutôt entendu que ce n'était pas un territoire trop défavorisé du point de vue de l'emploi – je crois que M. Martin a dit cela.

Beaucoup de doigts se lèvent, je vous demande de vous concentrer sur les éléments qui ne vous paraissent pas clairs dans les interventions.

Carmen BILON, ancienne conseillère municipale du Tréport : Je suis présidente d'association. J'interviens parce que nous sommes depuis très longtemps au courant de ce dossier. M. Masson, vous parlez de la maintenance, comment ferez-vous au Tréport avec les marées ? Ferez-vous un port en eau profonde ?

Éric MASSON : Je précise (j'ai le souvenir de l'avoir déjà évoqué) que ma connaissance de la mer est inférieure à celle d'autres personnes, mais suffisante pour avoir bien compris que Le Tréport est un port à marée. C'est quelque chose que nous savons et que sait le maître d'ouvrage qui a un projet depuis un certain temps. Nous parlons aujourd'hui du projet tel qu'il a été déposé la dernière fois et accepté en l'état par l'État qui a lancé l'appel d'offres.

Ce qui est prévu, c'est une base duale, donc une maintenance sur deux sites : un site dit principal, en eau profonde, à Dieppe, et un site au Tréport (base secondaire). Sans donner trop de détails techniques, lorsqu'on regarde la partie exploitation/maintenance d'un parc éolien en mer on a des niveaux de maintenance avec des définitions très précises d'interventions à faire, que l'on fait a priori ou a posteriori, sachant que pour l'éolien en mer on évite au maximum d'avoir à intervenir à chaud, pour des raisons simples de limitation de l'accès, notamment en secteur Manche mais dans d'autres secteurs aussi, où l'on a de l'éolien en mer.

Par conséquent, nous avons l'idée – nous ne sommes pas les seuls à l'avoir, c'est bien la proposition faite par le maître d'ouvrage et qui a été acceptée – de mettre les premiers niveaux de maintenance

programmée (de la maintenance qui ne nécessite pas de lourde manutention) au Tréport, avec l'avantage que j'ai exposé dans la présentation d'être plus près d'une partie du parc, et de ne pas avoir à subir de façon majeure l'inconvénient du port à marée puisque les interventions sont programmées. Lorsque les interventions sont plus lourdes, elles ont vocation à partir de Dieppe, notamment pour du curatif et notamment si l'on doit manutentionner des pièces importantes pour les mettre sur les machines. Voilà des éléments d'éclaircissement.

Etienne BALLAN : Merci. Il y a quatre demandes d'intervention, je vous prie d'être très brefs.

Patrick DOMENGET (Montivilliers) : Bonsoir. J'étais déjà intervenu dans ce sens-là à la fin de l'atelier Environnement, je vais répéter ce que j'ai dit.

J'ai entendu dans la présentation l'expression « destruction environnementale », le vocabulaire ne me convient pas sauf s'il y a des arguments qui vont dans ce sens. On va prendre votre présentation, Mme Lavoine. Il y a soit des mammifères, soit d'autres éléments dans les photos qui concernent l'environnement ; j'aimerais que vous précisiez ce qu'est la destruction environnementale à vos yeux pour que l'on soit au clair là-dessus puisqu'en m'appuyant sur l'ensemble de l'atelier Environnement (de nombreux participants dans la salle y étaient aussi), la destruction et l'environnement ne vont pas ensemble pour ce projet-là.

Pour des questions de filière, d'emploi, on peut se poser la question (c'est l'objet de ce soir) mais concernant l'environnement, je ne vois pas.

Etienne BALLAN : Donc, une question assez précise : qu'entendez-vous par destruction de l'environnement ? Est-ce lié à la question du tourisme ?

Liseline LAVOINE : Notre environnement à tous, c'est évidemment ce que nous voyons. Encore une fois, les images parlent d'elles-mêmes. Je ne sais pas si nous parlons la même langue et nous avons le même dieu, en tout cas je suis née à Dieppe, je vis à Criel et travaille au Tréport depuis 25 ans, cet environnement m'est cher et il est cher à bon nombre de nos concitoyens et à bon nombre de gens qui viennent ici en tant que touristes. C'est pour l'aspect visuel, je pense que le visuel fait partie de l'environnement.

Au-delà de l'esthétique, c'est la partie qu'on ne voit pas. Monsieur, vous n'êtes pas sans savoir qu'avant d'implanter une éolienne dans la mer on est amené (dans notre zone particulièrement) à déminer, puisque nous sommes dans une zone de mines que le sous-préfet des Affaires Maritimes, lors du dernier débat public, avait bien montrée comme étant l'une des zones les plus importantes en termes de quantités d'engins des deux dernières guerres, qui sont chimiques et également des engins explosifs.

Quand on va dans une zone de pêche nourricière, dans des frayères de poissons, dans un ancien fleuve côtier qui abrite des sédiments nourriciers pour la reproduction (encore une fois, les zones nourricières dont les marins pêcheurs nous ont parlé régulièrement), la preuve est faite de cette qualité de zone, dans la mesure où il y a une pêche extraordinaire dans cette zone ancestrale.

Donc si pour vous, Monsieur, installer dans cette même zone qui amène non seulement la ressource halieutique à se régénérer mais aussi qui amène un renouvellement des espèces et une maintenance des espèces puisqu'on est encore une fois dans une pêche raisonnable, raisonnée, artisanale et respectueuse ; si pour vous, Monsieur, bombarder les fonds marins, installer des centaines de kilomètres de câbles dans ces endroits-là, reliés à je ne sais quelle centrale électrique que l'on installera je ne sais où – peut-être affalera-t-on encore une de nos majestueuses falaises ; si pour vous, tout cela c'est de l'écologie, du respect environnemental, pour moi cela n'en est pas.

Etienne BALLAN : Merci.

Gérard MONTASSINE : Bonjour. Je suis un picard aussi. C'est à M. Masson que je veux poser la question puisqu'il doit savoir qu'avec le temps d'ouverture du bassin de commerce (il n'y a pas de place ailleurs dans le port du Tréport puisque le bassin de pêche est plein comme un œuf) il n'y a pas de possibilité d'accostage pour des engins de maintenance. Donc, avec 2 heures d'ouverture, le temps d'ouverture d'un bassin... Les sorties vont durer soit 24 heures, soit 12 heures. Je ne sais pas si le promoteur est vraiment d'accord avec ce schéma de principe et avec les difficultés malgré tout qui existe pour accéder au port du Tréport. Quand on voit le bateau qui rentre par mauvais temps, et encore là, c'est un temps à peu près maniable... Je suis professionnel, j'ai navigué dans ces espaces et je pense qu'il y a eu un leurre et je crois que vous en êtes victime.

William DEVISME, Pêcheur : J'ai une question pour M. Masson, puisqu'il dit qu'il connaît très bien le monde de la pêche.

Etienne BALLAN : Il n'a pas tout à fait dit cela.

William DEVISME : Il a dit qu'il connaissait très bien le monde de la mer.

Etienne BALLAN : Non, justement, il a dit qu'il le connaissait moins bien que d'autres ; nuance. Mais allez-y, je vous en prie.

William DEVISME: Premièrement, qu'il m'explique la directive n° 2 du plan cabillaud, deuxièmement, qu'il m'explique les accords de Norvège, troisièmement, quel pavillon pour la flotte de maintenance ? Sous quel registre ? Ensuite, je ne vois pas de représentants bas-normands, je ne vois pas de représentants même élus (vous me regardez avec des yeux !) qu'ils soient de Dunkerque ou de Boulogne. Je ne vois pas non plus de représentants belges, hollandais ou anglais. J'attends votre réponse.

Etienne BALLAN : Sur votre dernier point, la question de ce soir est un peu territoriale donc on a invité surtout des acteurs hauts-normands et picards ; pour être tout à fait clair, c'est notre responsabilité.

William DEVISME : Si vous voulez bien comprendre le monde de la pêche, il faut inviter en même temps ces gens-là parce qu'ils ont des droits historiques et ils pêchent dans la zone.

Etienne BALLAN : Nous avons eu un atelier sur la pêche et les usages de la mer, donc c'est à cet atelier-là que l'on aurait effectivement pu l'évoquer – et cela a été fait.

M. Masson, pouvez-vous répondre à certaines des questions, notamment celle de M. Montassine sur la période d'ouverture, d'accès si j'ai bien compris, pour les bateaux de maintenance ?

Éric MASSON : Les contraintes du port sont connues, il est certain qu'il y a des phases dans le projet donc l'implantation d'une nouvelle activité sur le port fait évidemment l'objet d'échanges, de discussions, de sessions de travail, avec le porteur du projet. A ce stade, ces échanges détaillés n'ont pas eu lieu, ils doivent être programmés, notamment à partir de cette année. Je voudrais rappeler que le port du Tréport aujourd'hui, sans éoliennes, fait face de toute façon à des défis qui sont relevés chaque jour dans l'exploitation et qui sont relevés avec un certain niveau de succès puisqu'on le disait, le retour ou départ en pêche de la flotte de pêche est un spectacle pour les touristes. Dans ma perception des choses, l'arrivée ou le départ d'un cargo est observé par beaucoup de monde parce que nombreux sont ceux qui se demandent comment on va faire rentrer des cargos de 120 mètres et 6 500 tonnes dans les installations portuaires du Tréport. Pourtant, on y arrive, et apparemment de mieux en mieux puisque (je l'ai mentionné) nous avons eu une augmentation des tonnages de 19 % (pardonnez du peu) en 2014 par rapport à 2013.

Donc, qu'il y ait un certain nombre d'éléments à caler sur le plan de l'exploitation à partir du moment où l'on installe une nouvelle activité sur le port, cela va de soi, et je suis d'accord avec vous, M.

Montassine, cela devra bien entendu être évoqué et il faudra travailler là-dessus. Maintenant, que ce soit quelque chose de complètement dirimant, nous ne le pensons pas.

Sur les questions qui ont été posées par Monsieur, qui est pêcheur, je le dis avec humilité, je ne connais pas les accords de Norvège – je ne me souviens plus de l'ensemble des questions. Je vous prie de m'éclairer là-dessus mais manifestement, il s'agit de textes régissant la pêche ; j'ai compris qu'un texte régissait la pêche du cabillaud. Je n'ai pas de lumières particulières sur le sujet, ce qui ne veut pas dire que la Chambre elle-même soit complètement ignare par rapport à tout cela. Ma spécialité est plutôt les énergies renouvelables, mais dites m'en plus sur le rapport direct de ces accords avec notre discussion de ce soir.

Etienne BALLAN : Vous n'êtes pas à la même table, donc je vous propose de trouver un petit moment tout à l'heure pour discuter.

Il me semble que vous avez pas mal d'éléments, y compris quelques éléments controversés, notamment je retiens que la question, un peu technique, de la maintenance au Tréport, de la façon dont cela va s'organiser, a été évoquée par plusieurs d'entre vous, mais n'est pas la seule.

Je pense que vous avez beaucoup de questions sur l'emploi, les emplois que l'on gagne mais aussi ceux que l'on risque de perdre. Faut-il faire simplement un calcul arithmétique, les plus et les moins ? Ce n'est pas forcément en termes de nombres, peut-être aussi en termes de nature du développement et de nature de l'économie, que ce territoire souhaite développer.

Donc, beaucoup de choses ont été dites. Vous avez une petite demi-heure pour aller dans ce débat un peu plus précisément, à partir de trois questions, pour structurer la réflexion. Les personnes qui facilitent la discussion vont s'en inspirer :

- Sur l'économie et le développement local, quel est l'état des lieux ?
- Dans quel état cette économie est-elle et dans quelle dynamique se trouve-t-elle ?
- Quelles sont les perspectives sur cette économie locale en cas de réalisation du parc ?
- Enfin, vos propositions très concrètes vis-à-vis des questions que vous aurez posées sur ces deux points.

Nous nous retrouvons dans une demi-heure.

SÉQUENCE 2

La fiscalité, les mesures d'accompagnement et les compensations

Etienne BALLAN : Dans cette séquence 2, trois mots clés : fiscalité, accompagnement, compensations. Je vous annonce d'emblée que sur les feuilles que vous aurez à remplir tout à l'heure dans la même logique, vous trouverez trois questions à traiter qui seront ces trois points. Nous allons essayer d'éclaircir ces termes qui ne signifient pas la même chose et d'aller dans le détail de chacun.

C'est Aline Guérin, de la Commission, qui va vous présenter les éléments sur ces sujets qui sont sortis du débat. Nous entendrons ensuite les quatre intervenants (mais trois interventions), et un travail à table redémarrera juste après.

Aline GUÉRIN, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Sur ce sujet, un premier point sur la fiscalité spécifique. Vous savez que le parc éolien en mer est sujet à une fiscalité particulière,

décrite dans le Code général des Impôts, et qui a été estimée pour ce parc à environ 7 millions d'euros par an.

Ces 7 millions d'euros se répartissent ainsi : une moitié est affectée aux communes du littoral. Elles sont choisies selon la distance au parc, à partir de 12 milles. C'est vu comme une reconnaissance d'un préjudice par certains, et comme une opération de séduction voire de « corruption » pour d'autres – c'est ce que l'on a entendu dans le débat. Et puis, un montant qui ne paraît pas équitable aux pêcheurs au regard du préjudice pour leur profession, qui ne dispose que de 35 % du montant, qui plus est via leur Comité national.

Donc, 50 % dans les communes, 35 % aux pêcheurs, notez qu'il reste 15 % pour la diapositive suivante.

Comme d'habitude, des propos ont été recueillis sur ces thématiques-là. Sur le site Internet : « Pourquoi vouloir séduire les collectivités territoriales avec des sommes d'argent présentées comme faminesuses qui, dans le temps se révéleraient ridicules ? ».

Les 15 % restants de la taxe doivent être affectés au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes. Les modalités restent à définir. Nous avons enregistré que France Nature Environnement propose que ces 15 % soient dédiés à « la protection des milieux marins, la promotion des bonnes pratiques environnementales de préservation de ces milieux et l'approfondissement des connaissances marines et littorales ».

Voilà ce que l'on a entendu sur cette fiscalité jusqu'à présent, dans le débat.

Les mesures d'accompagnement et de compensations sont la plupart du temps à préciser, de la part du porteur de projet et des collectivités. Elles ont été la source de nombreux commentaires. Nous en citons quelques-uns (c'était lors de débats mobiles) :

- Cela fera de l'argent pour la ville;
- Nous n'avons aucune retombée financière alors que nous avons déjà deux centrales nucléaires ;
- Il y aura des problèmes pour la pêche, ce qui pose la question du dédommagement et de la façon dont on le fait.

Je crois que j'ai dit l'essentiel.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, Aline. Nous écoutons trois interventions, même s'ils sont quatre en tribune. Nous commençons par la DREAL qui est un service régional de l'État. C'est M. Lepetit qui va donner quelques éléments de précision sur la fiscalité.

Dominique LEPETIT, chef du Service Énergie Climat Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie : Quand on parle de fiscalité il y a, derrière, deux régimes : celui que l'on a évoqué, sur lequel je vais revenir plus en détail :

La taxe sur les éoliennes est une taxe sur les appareils de production d'énergie. Je vous ai mis la référence de l'article du Code des Impôts, c'est assez récent puisque cela date de 2012.

La deuxième partie, que l'on n'appelle pas « taxe » mais « redevance », c'est l'occupation du Domaine Public Maritime, qui peut être à terre ou en mer, avec là aussi un régime de redevance qui s'applique aux éoliennes terrestres ou maritimes. C'est un arrêté de 2008 qui a fixé ce tarif.

La taxe sur les éoliennes maritimes, comme on l'a évoquée tout de suite, est au profit des communes et des pêcheurs, en contrepartie de l'installation en mer d'éoliennes. La taxe est versée annuellement, sauf la première année de mise en service du parc, où l'opérateur ne verse pas de taxe – c'est lui, bien sûr, qui paie cette taxe.

Le tarif de 2015 est 15 000 € du MW installé ; ce n'est pas en fonction de la puissance produite mais de l'installation de l'éolienne. C'est un tarif indexé par rapport à l'indice du PIB donc cela évoluera chaque année en matière de redevance. On arrive à peu près à 7,5 millions d'euros par an.

C'est bien l'exploitant de l'unité de production (on raisonne à l'unité) qui paie cette taxe qui est ensuite reversée à un fonds national, qui va ensuite répartir la taxe qui sera versée pour les différents parcs construits le long du littoral français, avec la plus grosse partie (50 %) pour les communes littorales ; ce sont celles qui ont vue sur un parc éolien dans un rayon de 12 milles, vous l'avez dit. Je l'ai traduit en kilomètres pour que ce soit plus clair : environ 22 kilomètres. L'unité de production doit être visible depuis un des points du territoire. On est dans une définition des communes littorales qui renvoie au Code de l'Environnement : une commune riveraine de la mer.

La liste des communes sera définie par arrêté, avec une répartition qui sera faite par rapport à un critère de poids de population.

La plus grosse part de la taxe revient aux communes.

Le deuxième point important : les 35 % pour le Comité des pêches. C'est remonté au niveau national et une commission au niveau national sera mise en place, qui attribuera des fonds par rapport à des projets qui peuvent être remontés par des comités départementaux ou interdépartementaux ou régionaux et qui peuvent bénéficier au comité de Normandie, Nord-Pas-de-Calais, puisque les deux seront concernés.

Un avis sera donné au niveau local par la DIRMER (donc les services de l'État) qui pourra remettre un avis par rapport aux projets remontés.

Concernant la pêche et autres, il reste 15 % qui sont affectés à l'échelle de la façade maritime. En revanche, c'est une commission à l'échelle de la façade qui sera mise en place et qui examinera des projets qui sont remontés avec des demandes de financement, pour des projets qui peuvent concerner évidemment la pêche, mais aussi la plaisance, le sport et les loisirs nautiques, la pêche de loisirs, la navigation maritime, l'extraction de granulats et l'aquaculture. C'est donc un sujet plus large.

Une commission sera aussi mise en place, avec des avis qui seront remontés au niveau local sur les projets qui pourraient demander des financements.

Il y a donc un intérêt au niveau local à préparer en amont ces projets pour essayer de récupérer le maximum de financements sur ceux qui profitent au territoire.

C'était le premier sujet, sur le premier type de taxe.

Le deuxième est la redevance pour l'occupation du Domaine Public Maritime. Pour simplifier, c'est une sorte de loyer qui est perçu avec une part fixe qui correspond à chaque éolienne : une part forfaitaire de 1 000 € par éolienne, et ensuite une part correspondant au raccordement. C'est selon la longueur du câble, il y a 1 € par mètre de câble.

C'est un arrêté qui s'applique à l'éolien terrestre et maritime. Pour le maritime il y a un abattement sur ce tarif-là puisque les longueurs sont plus importantes. Ce sera calculé précisément, en fonction du projet et du linéaire de câbles qui sera posé. Il y a une part variable en fonction de chaque machine installée : 4 000 €/MW. Le tarif sera ajusté puisqu'il est indexé à l'indice du coût de la construction, il évoluera chaque année en fonction de l'augmentation de l'indice.

C'est aussi le gestionnaire du parc qui paiera cette redevance qui va directement à l'État pour l'occupation du Domaine Public Maritime.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Les choses sont précises et nettes, non seulement sur les pourcentages, la répartition, mais sur les montants également de cette taxe et de cette redevance.

Nous donnons la parole à Claude Midi, représentant du maître d'ouvrage, pour parler peut-être plus des questions d'accompagnement et de compensation.

Claude MIDI, Directeur du Développement du projet, Eoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport : Nous passerons vite sur le premier sujet puisqu'il a été abordé, c'est la problématique de la fiscalité.

La fiscalité de l'éolien prend plusieurs formes. On retrouve sur les deux lignes du bas la redevance pour l'occupation du Domaine Public Maritime et la taxe spécifique à l'éolien en mer. Évidemment, la fiscalité ne s'arrête pas à cela, pour une entreprise il y a l'impôt sur les sociétés, l'ex taxe professionnelle en particulier puisque l'implantation de site sur place (nos locaux sont à Dieppe) contribue également à cela.

Il est important pour nous, ici, d'être capables dans le cadre du débat public et dans le travail que nous menons au travers de l'antenne locale basée à Dieppe, de faire en sorte que ces sommes destinées au territoire soient bien fléchées sur ce territoire pour des projets qui le concernent et qui l'intéressent. C'est une vraie opportunité pour nous, une opportunité de cet atelier mais également de l'ensemble de la concertation qui est menée sur place.

Le deuxième sujet qui était demandé était : il y a probablement des mesures d'accompagnement et de compensation. Il faut distinguer les deux.

Nous parlerons d'abord de ce que sont les mesures de compensation.

Le Code de l'Environnement nous demande de fournir un état initial sur l'ensemble des éléments liés à ce parc, l'effet sur l'environnement mais aussi sur le socio-industriel, l'activité. À partir de cela, de remettre une étude d'impact qui soit en mesure de définir un certain nombre de choses qui permettent soit d'éviter, soit de réduire, soit de compenser ces impacts. Donc, notre premier travail a été de réaliser des mesures d'évitement et de réduction, c'est la loi qui nous le demande mais c'est la logique qui le veut. Dans l'implantation de nos éoliennes, dans l'écartement entre les éoliennes, dans leur puissance, dans le schéma de câblage, en tenant compte des activités en collaboration avec les pêcheurs, nous avons travaillé sur le fait d'éviter et de réduire les impacts liés à ce parc. Un certain nombre d'exemples de mesures vous sont donnés là mais il y en a d'autres.

Ensuite, et à ce moment-là seulement, au moment de l'étude d'impact, nous avons à travailler sur des mesures de compensation. C'est important d'un point de vue pédagogique. Cela veut dire qu'à ce stade du travail de maître d'ouvrage nous ne parlons pas de mesures de compensation, ce sera quand on aura actualisé l'état initial avec les parties prenantes, par exemple sur la ressource halieutique, les impacts environnementaux, les impacts sur le tourisme, que l'on aura comptés, que l'on aura étudiés avec l'ensemble des acteurs. Nous serons en mesure de dire quel est l'état initial et quel est l'impact de ce parc sur cet état initial. À partir de là, nous pourrions travailler sur des mesures de compensation, qui ne viendront qu'après, c'est important de le dire.

Pour autant, le maître d'ouvrage a déjà commencé à travailler sur des mesures d'accompagnement. Elles sont à l'initiative du maître d'ouvrage de façon volontariste, dans les discussions, dans sa compréhension de ce que sont les enjeux du territoire ; travailler sur ce qui permettrait de répondre à l'attente du territoire sur un certain nombre de dossiers. Là encore, sur les mesures d'évitement et de réduction puisqu'on n'a pas encore défini complètement l'ampleur du projet, l'implantation des éoliennes, des choix techniques sont encore à réaliser d'ici à la remise de l'étude d'impact et d'ici la fin

de la période de levée des risques en juin 2016. Nous avons encore des opportunités de vous entendre, de récupérer un certain nombre d'informations qui nous permettent de développer des mesures d'évitement, de réduction et également d'accompagnement.

Sur ces mesures d'accompagnement, plusieurs thématiques peuvent être étudiées. Il faut bien noter (cela a été évoqué tout à l'heure) que bien sûr ces mesures d'accompagnement doivent avoir un lien avec le projet. J'ai mis « Dimension juridique à prendre en compte », il y a eu des interventions d'ailleurs, lors de la réunion d'ouverture. Bien évidemment, les mesures d'accompagnement ne sont pas là pour acheter le territoire, mais pour réfléchir avec le territoire sur ce qui permettrait d'accompagner et de faire que ce projet devienne une opportunité pour le territoire. On ne travaille pas sur des compensations mais bien sur des opportunités.

Concernant les mesures d'accompagnement, l'accompagnement de la pêche professionnelle est évidemment un élément important. Je ne parle pas de la compensation en phase travaux pour laquelle on a un accord de principe sur le fait de dire que pendant les travaux le parc ne sera pas pêchable donc on va compenser cette période qui est difficile pour les pêcheurs ; en revanche, on ne parle pas de compensation mais d'accompagnement. D'ailleurs, un certain nombre de sujets ont été évoqués à la table dans laquelle j'étais, par exemple : travailler à la valorisation des produits et coproduits de la pêche, donc rechercher de nouvelles pistes de valorisation, travailler sur la formation des marins pêcheurs, participer au travail sur des essais d'engins de pêche innovants qui pourraient être récupérés dans d'autres pays et qui permettraient de faire évoluer cette pêche peut-être vers une pêche plus performante, durable et sans doute économique.

Bien évidemment, l'ensemble de ces mesures d'accompagnement ont fait l'objet d'un certain nombre de propositions du maître d'ouvrage, à l'écoute du territoire, pendant et avant l'appel d'offres ; le débat public et la période en cours finalement jusqu'à la construction et même après, va nous permettre d'étudier un certain nombre de nouvelles mesures éventuelles qui permettraient de concourir à cette pêche durable appelée des vœux de l'État et des pêcheurs. Là encore, le fléchage de la taxe éolienne est une opportunité qui permettra de réfléchir à de nouvelles mesures mais aussi de contribuer, en montant les dossiers qui vont bien, au fait que ces projets soient éligibles à cette taxe éolienne et donc trouvent leur financement. Nous sommes prêts, nous, maître d'ouvrage, à travailler avec les acteurs pour aller chercher cette taxe éolienne.

Un autre point, sur le soutien et l'accompagnement de la pêche professionnelle. Il y a – cela a été évoqué – un certain nombre de projets innovants à mettre en place. Un exemple : le projet TERRAMER, sur lequel nous sommes en train de travailler avec le Comité régional, qui nous permettra de développer les économies d'énergie sur la propulsion des navires de pêche. C'est un des points importants, bien sûr, dans l'équilibre économique de la pêche, les dépenses liées à la carburation. Nous avons un certain nombre de solutions, nous sommes légitimes en tant qu'énergéticiens pour proposer des solutions et travailler sur un projet qui est certes de la R&D mais qui permettrait assez rapidement d'obtenir des solutions.

Les mesures d'accompagnement (je vais vite mais je suis prêt à en rediscuter) visent l'environnement, bien évidemment, donc le fait de travailler à intégrer le projet dans son environnement. Une des demandes essentielles sera là aussi de flécher la taxe éolienne pour pouvoir la récupérer pour mieux étudier, mieux connaître les fonds marins et ce qui se passe au-dessus, et travailler par exemple à la mise en place d'un observatoire de la migration, travailler sur des nouvelles données environnementales. Des engagements du maître d'ouvrage sont : non seulement on va éviter, non seulement on va réduire, non seulement on va compenser, mais en plus notre objectif est bien de suivre au travers d'un Groupement d'intérêt scientifique, au travers d'un Bureau local d'information, et donc d'être redevables de ce que nous faisons devant les professionnels et les particuliers. Des projets R&D également, le projet RESPECT qui travaille sur l'acoustique (nous travaillons avec un

certain nombre d'acteurs locaux) et une thèse en cours au niveau de l'Université de Caen - là aussi nous recherchons le travail au niveau local.

Enfin, une opportunité de développement au niveau du tourisme : c'est une donnée que l'on connaît moins bien, sur laquelle nous avons besoin de trouver des acteurs locaux qui puissent nous aider à travailler pour pouvoir flécher sans doute une partie de la taxe éolienne mais aussi de travailler de façon concrète sur un certain nombre de projets. On nous en a évoqué un certain nombre mais on a besoin là aussi de travailler sur les fréquentations touristiques, la plaisance, le tourisme balnéaire, bien comprendre cela, comprendre l'impact sur l'immobilier – c'est l'étude d'impact qui nous le permettra.

Ensuite, faire de ce parc aussi une opportunité et pas seulement un impact. Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup pour ces éléments. Il y a un panorama assez large de l'ensemble des mesures. Nous allons écouter les représentants des comités régionaux des pêches maritimes des deux régions Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais Picardie, M. Becquet et M. Montassine.

Olivier BECQUET, Président de la commission environnement - Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Haute-Normandie : « La répartition caduque de la taxe éolienne », puisque les communes du littoral sont visuellement impactées, nous savons déjà que les parcs éoliens, qu'ils soient du côté de Dieppe ou du Tréport... Si un parc éolien est fait entre Dieppe et Fécamp, comme on en a fait la démonstration sur Dieppe, la région de Penly n'a pas de souci à se faire parce qu'elle verra le parc donc ils arriveront à toucher des sous quand même.

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins devrait toucher 35 %, on ne sait pas comment, on n'a pas la règle de 3 ; on nous dit que c'était pour faire des aménagements, pour faire évoluer le métier, etc. Il faut savoir que de toute manière la profession au quotidien a depuis très longtemps des moyens de recherche pour faire évoluer leurs engins. On n'attend pas l'éolien. L'éolien n'est pas un sauveur pour récupérer des taxes pour faire évoluer nos matériels de pêche.

« Financement de projets développement durable des autres activités maritimes » : c'est pareil, on se rend malheureusement compte que la politique ne suit pas forcément la pêche, et toute une filière s'étiole parce qu'on a un manque de visibilité et c'est inadmissible puisque la pêche génère des emplois, embarqués mais aussi à terre. Je parle notamment des filières de distribution des différentes espèces. Quand on voit qu'on est obligé d'importer des produits alors que nos bateaux sont tout à fait capables de ramener du poisson pour la commercialisation ! On est dans un domaine où on laisse penser que la pêche doit être absolument assistée et qu'il faut attendre un promoteur extérieur, qui n'est surtout pas de l'État français, pas un politique, pas un engagement politique en tout cas, mais on a affaire à un leurre : c'est le promoteur qui devient au contact des pêcheurs, un vrai pêcheur en mettant des leurres en avant et qui veut appâter la pêche dans le système. Nous ne fonctionnons pas comme cela.

Financement de projets durables pour les autres activités maritimes : oui, pourquoi pas ? Il faut savoir que toutes ces taxes sont issues de la poche d'un promoteur qui devra faire des bénéfices pour redistribuer tout cet argent, qui ne sortira pas d'un chapeau. Ils font ces bénéfices sur votre dos, c'est évident.

Que dire de plus par rapport à cette image-là ? Nous savons que nous voulons continuer à travailler dans la zone qui, comme nous le disons depuis toujours, est riche, et qu'on ne pourra pas faire déplacer les espèces parce que des taxes nous seront distribuées. Nous avons besoin d'être entendus, encore une fois.

Donc, la répartition caduque de la taxe éolienne... Vous avez la carte que vous connaissez maintenant. Nous sommes arc-boutés sur nos positions, nous ne pouvons pas faire autrement, nous attendons d'être entendus.

Acceptez la position de la pêche. J'entendais qu'il y avait du respect pour la profession de la pêche, nous voudrions en avoir la démonstration, bien sûr y compris par les politiques du littoral.

Gérard MONTASSINE, membre pour la Baie de Somme du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Nord-Pas-de-Calais-Picardie : C'est une évidence qu'on ne peut pas faire grandir facilement ces petites unités. Il y a aujourd'hui des contraintes européennes sur des activités comme les nôtres. Même quand on parle de ces 35 %, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) ne veut plus que les entreprises de pêche soient aidées, cet argent-là ne sera pas eurocompatible et sera destiné à d'autres formes d'actions (peut-être nécessaires) ; les montants de compensation sont infimes et dérisoires, par rapport à la perte d'exploitation. On est là dans une certitude de cette perte d'exploitation. Les services de la Préfecture maritime nous ont déjà annoncé : « La nuit, vous ne pourrez pas travailler », malheureusement nous travaillons plutôt la nuit.

Concernant les incertitudes, comment sera redistribuée la taxe éolienne vers les CRPMEM? Ce sont des interrogations. Qui ira à Paris ? Il faudra encore passer du temps, parlementer, essayer d'étayer des projets qui, derrière, ne seront peut-être pas aboutis. Comment les navires seront-ils réellement indemnisés ? Beaucoup de choses restent des interrogations.

Ensuite, le Comité National des Pêches, 35 %, la taxe éolienne 35 %, environ 2,5 millions d'euros de projets. Renouvellement de la flotte impossible ; pour un chalutier de 15 mètres, vous voyez les prix d'un bateau neuf ; le bateau d'occasion est quelque chose qui vieillit et est cher, et qui devient coûteux. Les gens ici arrivent encore à travailler, il faut croire que nos petits chalutiers font des prouesses. On entretient des navires ; quand on regarde le port du Tréport, la flottille est en bon état et se maintient. On va vers un bousculement certain, et même l'impact dans l'esprit des gens : la population des professionnels est vieillissante, il y a des jeunes mais ils ont à l'esprit : si jamais ce bordel se met en place, comment faire pour bosser ? C'est crucial.

Nous n'avons pas besoin de ces taxes et de tout cela. Nous n'en avons pour ainsi dire jamais profité, toutes ces petites unités ont été faites quasiment sans aide, nous ne sommes pas habitués à ces aides et tout simplement, nous avons travaillé jusqu'à présent parce que nous y sommes obligés, mais nous ne voulons pas que cela se réalise. C'est vraiment le fond du problème.

On avait dit à l'État : « Ne relancez pas le même système, cela n'a jamais été confronté avec la profession ». C'est là-dessus que nous serons forts : il n'y a pas eu de concertation. Nous sommes vraiment dans une situation abjecte, impensable, et nous la vivons.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci. Nous avons pris du retard donc je vous propose de ne pas poser de questions maintenant et de réserver tout ce que vous avez à dire à la table. Vous avez des éléments extrêmement clairs dans ce qu'ont exprimé les intervenants, que ce soit sur les montants pour ce qui est de la DREAL ou sur les différents volets du dispositif d'accompagnement et de compensation, ou encore pour les pêcheurs sur leur position très claire de refus du projet mais aussi de l'accompagnement et des compensations qui iraient avec. Vous avez l'ensemble des éléments sur la feuille qui est devant vous. Après discussion, vous avez à prendre position sur les retombées fiscales, sur les mesures d'accompagnement et sur les compensations. Il est important que vous entendiez bien qu'il y a des positions de principe – que vous voudrez sans doute prendre – et qu'il y a aussi une demande qui a été assez clairement exprimée, notamment de la part du maître d'ouvrage, de propositions concrètes de choses qui pourraient être intéressantes, aussi bien en termes de fléchage de la taxe que de compensations, d'accompagnements.

MISE EN COMMUN DES TRAVAUX PAR TABLE

Etienne BALLAN : Nous reprenons, vous avez fait des synthèses individuelles du travail que vous avez produit et la personne qui facilitait la discussion a fait aussi une synthèse des échanges sur une feuille collective. La Commission va essayer de vous restituer les éléments saillants, en insistant sur les points de vue mais aussi sur les propositions. François va se prêter à l'exercice pour la partie « économie et développement local », puis ce sera Aline sur la fiscalité, les compensations et l'accompagnement. Il nous restera un petit moment, pas très long, j'en suis désolé ; nous pourrons finir vers 21 heures 10 si vous voulez pour que vous ayez le temps chacun de réagir.

François THOMAS : Je vais articuler mon compte rendu d'après les questions, l'état des lieux, les perspectives et les propositions.

Concernant l'état des lieux, sur l'ensemble des secteurs économiques la situation de l'emploi pour certains apparaît satisfaisante, pour d'autres c'est assez partagé. Il y a une inquiétude sur la dégradation et le déséquilibre, compte tenu de son importance, que pourrait apporter le projet. Donc, deux visions de la situation de l'emploi que l'on pourrait compléter par : « Oui, la situation de l'emploi est bonne mais attention au développement de la précarité ».

Toujours sur l'intersectoriel, on souligne que le Pays dispose de savoir-faire, mais qui sont présents au-delà de la zone portuaire, pratiquement sur l'ensemble du Pays de la Bresle-Maritime, voire au-delà.

S'agissant de la pêche, qui est liée au tourisme, on rappelle qu'un emploi de pêcheur, c'est au moins trois emplois induits. Autre question : les menaces que font peser les concurrents étrangers.

Si le parc se réalise, on insiste sur le fait que la dégradation du milieu sera durable. C'est une question qui est posée. On est sur du long terme.

Toujours sur la pêche, il est noté que l'on a parfois du mal à recruter des jeunes.

Sur le tourisme, les résultats sont satisfaisants mais doivent être resitués dans une continuité parce que si les résultats sont bons, il a fallu beaucoup travailler à la fois sur l'offre et sur (passez-moi l'expression) la pêche à la clientèle, pour obtenir une activité telle qu'elle est actuellement – pour adapter l'offre, en particulier.

Dans la sous-traitance, si le projet se réalise il pourra s'appuyer sur des PME locales qui sont présentes bien au-delà de la côte, mais sur l'ensemble de la région, je crois que cela a été fortement souligné. Ces PME ont cependant besoin d'aide, sous forme de formation par exemple, sous forme de management. Je parle ici des sous-traitants de rang 2, sachant que la production des machines aurait lieu au Havre.

Voilà pour l'état des lieux.

Concernant les aspects de prospective, une question apparaît, que l'on n'avait pas eue jusqu'à maintenant (nous l'avons eue dans deux fiches) : le risque de bulle spéculative sur l'éolien entraîne des investissements très lourds, qui peuvent dans la conjoncture actuelle amener à des déséquilibres et à des éclatements de bulles, avec les conséquences que cela pourra avoir sur les PME qui se seraient engagées dans l'aide à la fabrication des mâts en délaissant d'autres marchés.

Je cite, dans les perspectives :

- Tout faire pour que la zone soit pêchable.
- Pourra-t-on pêcher dans la zone ?
- Avoir des précisions sur les 125 emplois de maintenance. Quels types d'emplois ? Quand ? Où ?

- Chiffrer les emplois menacés pour mettre en place éventuellement un plan de reconversion et de compensation ; plan de reconversion dans lequel l'État doit massivement s'investir.

Voilà pour les prospectives.

Les aspects de propositions :

- L'une apparaît tout de suite : ne pas faire le projet ;
- Déplacer la zone ;
- Analyser les autres expériences, que ce soient d'autres champs éoliens en mer (on cite Fécamp, quand il sera réalisé – Fécamp ou Courseulles, j'imagine) ; sur la situation d'autres ports voisins, à l'étranger, on cite par exemple Ostende ;
- Une autre proposition : expérimenter les hydroliennes ;
- Mettre en place une meilleure organisation de la pêche, avec des moyens plus performants, une meilleure connaissance de la ressource ;
- Accompagner l'industrie de sous-traitance de rang 2 locale pour valoriser tous les savoir-faire présents sur l'ensemble du territoire (c'est assez net dans les fiches, on parle bien de l'ensemble du territoire, peut-être régional, sans doute au moins au niveau du Pays).
- Deux propositions liées au tourisme :
 - o un projet d'écomusée,
 - o un projet de tourisme éolien avec la référence au site de Scroby Sands en Angleterre qui accueille 35 000 touristes par an.
- Enfin, réserver les emplois de maintenance aux locaux.

J'espère ne pas avoir été trop infidèle. Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Nous demandons à Aline de partager ce qui a été produit dans les tables sur la fiscalité, l'accompagnement et les compensations.

Aline GUÉRIN : Ce sera un peu rapide, excusez-nous d'avance, ce sera l'occasion d'en parler après si des choses ont été oubliées ou un peu déformées.

En premier lieu, des choses ont été dites sur la perception de la taxe ; certains ont le sentiment d'être achetés ; pour d'autres, ce n'est pas légitime qu'il y ait une taxe sur un projet privé, cela peut relever de l'hyper-fiscalité.

Pour certains, il était impossible de répondre à cette question tant ils avaient une vision destructrice de ce projet, ils n'ont pas pu se projeter dans ce type de question.

Ensuite, on a évoqué dans beaucoup de groupes la question de la répartition : selon quels critères ces 50, 35, 15 % ont-ils été choisis ? Certains proposent d'inverser ces critères : 50 % pour la pêche, 35 % pour les communes. D'autres ont proposé qu'il n'y ait pas du tout de pourcentage pour les communes ; d'autres enfin, que le pourcentage pour les communes soit ajusté en fonction de la présence ou non d'un port dans la commune.

Enfin, la question de l'équité territoriale a été traitée aussi, savoir comment ajuster l'équilibre entre le local et le national, ou entre la Picardie et la Haute-Normandie.

A quelle échelle gérer cette taxe ? En proposant qu'elle soit gérée à l'échelle de la région, qu'elle soit aussi pensée pour toute la surface maritime et qu'enfin, il y ait une distribution plus équitable sur les différents secteurs d'activité.

À propos de la distribution effective, il y a des craintes que la mobilisation de la taxe soit difficile, qu'il n'y ait pas de bénéfices directs aux pêcheurs, que l'accord soit difficile à trouver entre le Comité National et le Comité Régional, et enfin, puisque cette taxe est fixée par décret, qu'elle évolue et soit remise en cause dans l'avenir, et qu'il y ait un accord maintenant mais que dans l'avenir cette taxe ne soit plus perçue.

Le sujet qui a beaucoup occupé vos débats, ce sont les mesures d'accompagnement.

Vous avez dit beaucoup de choses sur leur nature, qu'elles soient mises en relation avec de vrais besoins, qu'elles soient établies par appel à projet, avec l'idée que cet appel à projet soit immédiat, le plus rapidement possible, pour que la taxe puisse être perçue dès le démarrage réel de l'activité et pas avec un retard de plusieurs années.

Il est demandé aussi que les mesures d'accompagnement soient flexibles, et qu'un moyen soit trouvé pour s'assurer de la concrétisation rapide et réelle des projets.

Enfin, dans la nature des mesures d'accompagnement, qu'il puisse y avoir de l'assistance à gestion de projet.

J'aurais peut-être dû le dire en premier, certains ont proposé qu'il n'y ait pas de mesures d'accompagnement, mais plutôt que celles-ci soient remplacées par des nouvelles règles pour la pêche, en particulier pour la morue et pour le maquereau.

Il y a quand même des exemples de mesures, comme la formation à la navigation dans un parc éolien, pour les pêcheurs mais aussi pour les professionnels du tourisme, et également qu'il puisse y avoir une instance qui soit créée et qui favorise les retours d'expérience sur les parcs existants.

Enfin, nous avons eu des exemples extrêmement concrets dans vos synthèses : que ces mesures bénéficient à des écosystèmes, qu'elles facilitent directement la pêche par des investissements sur des procédés, sur des structures, sur des matériels, également le remplacement de la propulsion des bateaux par la propulsion électrique.

Il est proposé de remplacer l'éclairage des falaises, actuellement au sodium, par des éclairages à LED, et de lutter contre l'érosion de ces falaises.

Nous avons ces deux points à discuter tous ensemble, en 25 minutes. Je vous propose de réagir dans un premier temps sur ces deux synthèses que nous avons faites. Y a-t-il des choses manquantes, des choses entendues dans vos ateliers qui n'ont pas été évoquées par François et par moi ? Ou des choses qui vous surprennent, qui vous choquent ou qui vous gênent ?

Sylvie BARBIER : Au tout début de la première présentation, il a été question de dégradation globale. Certes, il y a une dégradation qui portera sur pas mal de domaines, souvent avec des effets dans la durée, mais il y aura aussi de la renaturation, de la résilience, de la régénération. D'ailleurs, lors d'une autre séance de débat, je me souviens qu'il a été dit qu'après les séances de pétardage de l'OTAN (Dieu sait que cela impacte !) « on restait trois mois sans pêcher ». Cela veut dire qu'au bout des trois mois on va pêcher. Donc, ces impacts pèsent mais ne sont pas éternels. Ce n'est pas la destruction irrémédiable que certains continuent à annoncer comme seule possibilité. Il faut voir comment ces impacts peuvent être réduits le plus possible et surtout peuvent être combinés avec des dispositions amenant le mieux possible cette régénération, dont justement la pêche côtière (on souhaite que ce

soit plutôt la pêche côtière) pourrait bénéficier en premier, ce qui amènerait aussi à conforter les activités liées, tourisme et autres.

François ROGERET : Il y a des secteurs où ils sont opposés, il faut le dire carrément, les raisons évoquées sont : une zone de pêche qui est très riche et qui malheureusement risque d'être saccagée alors qu'il y a des endroits qui devraient être mieux, et il y a des retombées économiques notamment sur Dieppe ; tous les Dieppois qui sont venus pour faire leur promotion, qu'ils prennent les éoliennes, qu'ils les foutent au bout d'Ailly ! Qu'on mette des hydroliennes au bout du phare d'Ailly et on verra après ce que cela donne ! Et que chacun après s'occupe de ce qu'il a à regarder chez lui parce que c'est vrai que saccager une zone de pêche comme cela... ! En plus de l'impact sur le tourisme. Mers est un site classé, le maire de Mers a demandé à ce que ce soit au patrimoine de l'Unesco, etc., donc on risque d'avoir des retombées très néfastes même pour quelques emplois.

Olivier BECQUET : Je voulais réagir par rapport à ce que disait Mme Barbier. Effectivement, on peut penser que les choses se remettront en place, mais il faut voir les choses un peu plus largement que cela, c'est-à-dire qu'il va y avoir une phase de travaux avec forcément une atteinte au milieu. C'est sûr que quand il y a une campagne de déminage, ce n'est pas une mine tous les 1 000 m², c'est quelques mines, c'est entre 6 et 10 mines par campagne de déminage, mais avec 6 à 10 mines par campagne de déminage, on a vu des campagnes de rouget barbet avorter, on a vu des campagnes sur la sèche du même acabit. Alors évidemment, cela revient, mais pendant ce temps-là, nous perdons une campagne. Vous voyez ce qui se passe. Le terrain va se remettre en place, etc., certes, mais dans combien de temps ? Combien de temps estimez-vous, puisque vous avez une idée de la durée ? Est-ce que les entreprises de pêche vont survivre à cela ? Puisque le temps du chantier, on n'aura pas le droit de pêcher dans la zone, c'est ce qui est dit. Après, on n'aura plus le droit de pêcher dans la zone, c'est ce qu'on nous a dit pour Fécamp.

Donc, arrêtons de laisser croire aux pêcheurs qu'ils pourront pêcher dans ces zones-là parce qu'on ne nous autorisera à pêcher que dans de bonnes conditions météo, et pas de nuit, donc seulement de jour. Non ! Nos bateaux sortent le soir, rentrent le matin, c'est la pêche côtière, cela s'appelle comme cela. Alors, on a des bateaux de 20/25 mètres qui pêchent en Mer du Nord, qui pêchent dans l'Ouest, etc. Cette zone-là, cela les impacte pendant les harengs parce que les harengs sont là, mais ces bateaux-là sont beaucoup plus mobiles. Les bateaux de 10 mètres, pendant qu'on fait le chantier, n'ont plus le droit de pêcher, après ils n'auront plus le droit de pêcher, alors même si vous dites : « Ne vous inquiétez pas, cela va se remettre en état »... Nous savons que sur le côté durable, c'est sûr, la zone sera impactée, et durablement. On a quand même un peu de mal à concevoir le fait que quand on parle d'écologie, on ne soit pas plus proche d'une profession comme la nôtre parce que nous, ce que l'on aimerait entendre des écologistes, c'est qu'effectivement des zones moins riches mériteraient d'être exploitées. La profession ne met pas d'opposition, allons-y tous ensemble ! Puisqu'on veut partir sur des accords, quel est le problème ? Vous voyez, ce qui nous paraît bizarre, et pourquoi pas quelque part d'une certaine manière calculé, c'est : pourquoi s'obstiner sur cette zone-là ? C'est l'obstination sur la zone qui nous paraît indécente parce que de toute évidence (on l'a assez dit) il ne faut pas toucher à cette zone-là.

Pourquoi les gens qui parlent d'écologie adhèrent-ils à ce dossier-là ? Nous avons du mal à comprendre. Il y a des zones où il n'y a rien, où l'on est prêt à ce que cela se fasse et cela fera école. Peut-être que l'on dira (un peu comme pour Penly, pour ceux qui ont vécu Penly) : « En fin de compte, vous verrez, vous pêcherez de la langouste parce que cela va réchauffer les eaux », on l'a entendu à cette époque-là, et puis on n'a jamais pêché de langouste. Vous voyez ce que je veux dire.

Je veux bien qu'on imagine, on imagine des milliers d'emplois, on imagine une prolifération de poissons, etc., et puis on fera de la pêche industrielle dans le secteur du Tréport. C'est une belle image économique, sociale, etc., mais nous ne sommes pas du tout convaincus de cet aspect-là, voyez-vous ! Nous préférerions voir un dossier qui fasse école. Par exemple, et tout le monde le sait, Fécamp

se met en place, en tout cas il est prévu qu'il se mette en place (maintenant, il n'y a pas encore une éolienne), depuis un bon nombre d'années Fécamp est en route. Donc, Fécamp est en place, on y va, allons-y gaiement ! On regarde comment cela se passe, cela fait école et après, on dit que c'est un dossier intelligent, ou on tire des conclusions (on peut faire les choses autrement...). Mais là, on a visiblement un aspect politique où il faut absolument répondre à l'Europe parce qu'on s'est engagé sur le fait d'avoir tant de mégawatts en mer, sans avoir à l'esprit que la mer est occupée par une population de marins, des marins en tous genres.

Qu'est-ce qui vous dit que dans quelques années, on n'interdira pas aux navires de commerce de rentrer au Tréport parce qu'il y en aura eu un qui se sera claqué quelque part, dans un parc éolien ? Comme la semaine dernière, un cargo de 120 mètres qu'on a retrouvé à quelques milles aux encablures de Guernesey. Et la dernière fois, à Dieppe, on nous a dit : « Vous savez, les bateaux maintenant, c'est moderne, cela ne tombe pas en panne comme cela ». Nous ne croyons pas que cela rentre dans un parc éolien. C'est comme les tours américaines, il y a eu la tour infernale et puis il y a des tours américaines qui sont tombées, personne n'aurait jamais cru à cela. L'aspect « cela n'arrivera jamais », en tant que marins nous n'y croyons pas, en tant que marins nous savons que tout peut arriver.

Aline GUÉRIN : Merci beaucoup. Ce serait bien que tout le monde puisse prendre la parole, donc à la fois que vous fassiez des interventions plus courtes et que ceux qui n'ont pas prévu encore de prendre la parole s'y mettent.

Sylvie BARBIER : M. Becquet sait pertinemment qu'il est en train de me prêter toute une série de propos que je n'ai jamais tenus. C'est quand même gênant. Je le dis bien, il le sait et d'autres le savent, qui ont suivi le débat. Je souhaite s'il y a d'autres interventions du même type pour dire les mêmes choses, dont certaines plus ou moins fondées. Je souhaite intervenir après, mais je fais remarquer que j'ai constamment souhaité que l'on aille sur un plan plus général, rechercher les conditions qui permettent à la pêche - et surtout la pêche artisanale, je dis bien, et pas la pêche industrielle qui rafle tout - d'exercer dans des conditions améliorées parce qu'on aura préservé le milieu. C'est l'essentiel de mon propos, vous le savez, et je souhaite quand même que ce soit plutôt cela qui reste dans les têtes.

Patrick DOMENGET : Tout à l'heure, j'ai demandé une précision et évidemment, c'est seulement maintenant que je peux réagir. Cela a été dit à nouveau dans les présentations, sans surprise. Toujours sur les mots « destruction », « saccage » et « carnage », je répète ce que j'ai dit à la fin de l'atelier sur l'Environnement, soit on change de vocabulaire, soit on le démontre et donc je vais évidemment réagir, sur la manière dont je montre qu'il n'y a pas saccage sur un autre sujet, avec les aspects visuels.

J'ai demandé qu'un document soit projeté. Vous avez vu tout à l'heure un magnifique coucher de soleil. Il y avait dans le débat public de Fécamp qui sert d'exemple aussi (le débat public lui-même sert d'exemple) un échange là-dessus, évidemment nous ne sommes pas si loin, nous avons les mêmes couchers de soleil, autour du rayon vert. Une question de quelqu'un d'autre, bien sûr : ce rayon vert est-il saccagé, détruit, par un champ d'éoliennes ? Voici évidemment la réponse que j'ai apportée.

Etienne BALLAN : Je ne vous interromps pas longtemps, juste pour vous rappeler que le 23 juillet nous avons une réunion sur les questions visuelles et sur le paysage, etc.

Patrick DOMENGET : Je serai absent.

Etienne BALLAN : Essayez bien de réagir quand même par rapport au thème.

Patrick DOMENGET : C'est lié. Ce magnifique coucher de soleil n'est pas du tout détruit par un champ d'éoliennes. Devant ce coucher de soleil, imaginons des éoliennes qui sont séparées d'un kilomètre, avec des mâts qui font une dizaine de mètres de large, ce qui fait 0,1% de la surface concernée pour

chaque interstice, qui est évidemment un obstacle. À ce moment-là, bien sûr, il n'y a pas de destruction, il n'y a pas de saccage. C'est tout simplement ce que je voulais dire.

Carmen BILON : C'est vrai que c'est dur de discuter mais franchement, à quoi fait penser un beau coucher de soleil avec des éoliennes devant ? A un cimetière. Voilà, tout net ! Moi aussi je peux avoir de l'imagination. Franchement, ne peut-on pas laisser la mer tranquille ? On veut faire de l'écologie. Quelle est la meilleure énergie ? C'est celle qu'on ne consomme pas, alors, la zone industrielle là-haut, créez des petites entreprises qui soient capables d'isoler notre habitat. On consommerait beaucoup moins, donc on aurait beaucoup moins besoin de ces éoliennes. Mais, là je touche à quelque chose qui n'est pas vrai, parce que ces éoliennes ne sont pas là pour faire de l'énergie, ce sont des pompes à fric !

William DEVISME : Bonjour, j'aurais une question à poser à M. Midi. Vous parliez des aides pour la pêche tout à l'heure, disons plusieurs choses. Je voudrais qu'il m'explique le contenant du point 10 du plan cabillaud 2005/2010, puis le 2008/2012 sur les points partant de 10 à 15 et puis le point 15 du 2014...

Aline GUÉRIN : Où voulez-vous en venir ?

William DEVISME : Soit on maîtrise, soit on ne maîtrise pas ! Comme m'a dit un commissaire européen : soit on est compétent, soit on est incompétent. Si on est compétent on est là, si on est incompétent on n'est pas là.

Aline GUÉRIN : D'accord, mais nous sommes dans un débat tous ensemble donc ce serait intéressant que tout le monde puisse entendre la question de fond. Je ne connais pas du tout ces articles et ce n'est pas mon métier.

William DEVISME : Il doit connaître ! Qu'il nous le prouve.

Aline GUÉRIN : M. Midi, voulez-vous dire quelque chose ?

Claude MIDI : Je veux bien que la question soit posée par écrit. On regardera ce qu'il en est. Sur la base des chiffres que vous venez de donner, enchaînés comme cela, je ne suis pas capable de répondre.

Puisque j'ai le micro, je vais parler de pêche, si vous le souhaitez. J'ai deux informations à donner :

- Dans le dossier du maître d'ouvrage vous avez le schéma d'implantation dans le parc ; je ne sais pas si vous le savez mais le schéma d'implantation dans le parc a été fait pour que dans la partie Nord, qui nous a été indiquée comme étant une zone où il est possible de faire de la pêche au chalut, les lignes d'éoliennes soient mises dans le sens des courants, et les câbles alignés avec ces éoliennes. C'était dans le cadre d'une discussion que nous avons eue avec le Comité des pêches, pour essayer de se présenter collectivement et ensemble devant la Commission nautique, puis la Préfecture maritime, pour proposer au maximum un parc pêchable.
- De la même façon, dans notre implantation de parc nous avons cherché à éviter la zone Sud-est qui est concernée par les Ridens, cela a été fait.

Ces éléments méritent peut-être d'être portés au débat comme étant des contributions à la pêche. Cela ne répond pas à votre question mais j'ai profité de l'opportunité d'avoir le micro.

Je sors de ma casquette Éoliennes en Mer. M. l'Adjoint au maire avait posé la question sur les hydroliennes. Il se trouve que dans une vie précédente, j'ai pu travailler sur les dossiers d'appels à manifestation d'intérêt qui concernent le raz Blanchard et monter des dossiers d'hydroliennes. Il faut bien comprendre, et c'est la logique de l'éolien en mer et celle du nucléaire, de l'éolien à terre, de l'hydrolien et c'est l'esprit de l'État français et des énergéticiens, que constituer un mix énergétique,

que ce soit par le potentiel existant. Le raz Blanchard, le plus important d'Europe en matière de courant, ne va pas permettre sur l'ensemble de la surface (pour ceux qui y naviguent avec un sonar permettant de regarder les fonds marins) d'implanter des hydroliennes partout. Quand bien même on pourrait en installer partout, on serait encore très loin du potentiel de l'éolien en mer.

Aujourd'hui, l'hydrolien n'est absolument pas mature, il fait l'objet d'appels à manifestations d'intérêt, il va y avoir des fermes pilotes installées au raz Blanchard, des fermes de 4 fois, 6 fois, 1 ou 2 MW. Voilà où nous en sommes sur les parcs pilotes. Cela ne remplacera ni le nucléaire, ni l'éolien en mer. C'est bien une filière de demain, qui pourra d'ailleurs apporter aussi une filière industrielle du côté de Cherbourg, peut-être du côté de Brest, pour aller sur le Fromveur, qui est également une source importante de courant. Donc, l'hydrolien n'est pas mature, aujourd'hui il a des prix d'énergie qui nécessitent des aides d'État pour s'installer sous forme de fermes pilotes. On n'est absolument pas dans une logique de mettre en place des fermes hydroliennes commerciales demain, et encore moins au milieu des éoliennes comme cela a été évoqué. Il faut bien évidemment le placer à des endroits où il y a des courants importants et des profondeurs suffisantes. Une éolienne, c'est 25 mètres de haut, dans le raz Blanchard il y a entre 45 et 50 mètres de profondeur. Si vous considérez les bateaux qui naviguent à cet endroit-là plus le pied de pilote, avec 45 mètres de profondeur on ne passe pas si l'on a 35 mètres. Il y a très peu d'endroits en Europe – deux en France, Fromveur et le raz Blanchard – dans lesquels on peut installer des hydroliennes aujourd'hui fermes pilotes, qui permettent d'être compatible avec la navigation.

Aline GUÉRIN : Merci.

William DEVISME : Je vais vous dire directement ce que cela concerne. En premier, les jours de mer, en deuxième les kilowatts, en troisième les secteurs de pêche et les types d'engins. Donc, aujourd'hui, si vous changez d'art et passez aux arts traînants ou aux arts dormants, vous vous retrouvez avec des arts dormants lorsque vous faites un art traînant ; vous ne pouvez plus faire que cela. Aujourd'hui, si d'un art traînant vous passez à un art dormant, vous en avez pour 30 % le jour, donc 30 % d'office qui manquent pour pouvoir pêcher.

Ensuite, il y a les hameçons, la palangre. Si vous voulez la faire, c'est 40 % qu'on vous enlève. Quand vous parlez d'aide à la pêche sur différents types de pêche, c'est faux. Le dernier point que je vous ai demandé, sur 2014, est sur la compatibilité européenne. Je peux vous dire que l'on est vraiment de plus en plus dans la merde. Il va falloir prendre en compte ces problèmes, sinon cela ne servira à rien.

François ROGERET : Peut-on nous répondre honnêtement ? Si le site du Tréport a été choisi, c'est à cause de la proximité du site de Penly, pour économiser du câble parce qu'apparemment cela coûte très cher (les câbles, les raccordements). Honnêtement, a-t-on pris cela au hasard, un peu comme le président de la République l'a fait pour le mariage des régions ? Sur un coin de table : « Tiens, ce serait pas mal là parce qu'il y a Penly, ce serait pas mal à Veulettes parce qu'il y a Paluel ». Honnêtement, est-ce cela ? Merci.

Aline GUÉRIN : Quelqu'un veut-il répondre ?

Dominique LEPETIT : Pour la détermination des zones propices pour le troisième appel d'offres, une étude a été commandée à RTE pour étudier les possibilités de raccordement puisque cela a effectivement un coût en fonction de la longueur du câble, mais RTE n'avait pas fait d'étude pour les premiers sites, donc je ne pense pas que ce soit rentré en ligne de compte comme étant un critère. En revanche, des industriels avaient étudié différentes zones en prenant en compte ces paramètres-là donc il y a eu aussi une capitalisation de ce qui avait été fait par certains porteurs de projet qui avaient identifié des zones comme étant plus propices que d'autres.

(Intervention inaudible.)

Dominique LEPETIT : Il y a un coût, c'est à prendre en compte par rapport au coût global du projet. Si l'on peut éviter d'avoir une liaison de 80 km en mer et avoir une liaison à 15 km c'est effectivement plus intéressant pour tout le monde.

François ROGERET : Quand on dépense 2 milliards, on peut mettre 4 millions d'euros de plus pour un câble, sans emmerder le monde ! Merci !

Jean-François MARTIN, Adwen : Bonsoir. Je représente Adwen ce soir. Je voulais apporter un éclairage concernant le débriefing qui a été fait suite à la première séquence sur : apporter du soutien au développement local des industries locales. C'est quelque chose que l'on commence déjà à faire. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons une entreprise haut-normande, qui n'est certes basée ni au Tréport, ni à Mers-les-Bains, mais qui n'est pas si loin que cela, qui aujourd'hui engage une certification de soudure spécifique, pour pouvoir répondre à nos exigences en mer. Cette certification de soudure coûte à peu près 25 000 €, ce qui ne nous semble pas être une somme énorme, mais qui pour une PME qui réalise quelques millions d'euros de chiffre d'affaires, est une somme conséquente. Cette certification sera financée à 75 % par un programme de développement local des entreprises, c'est une décision qui a déjà été prise. La décision supplémentaire, c'est d'étendre ce type de prestation (si je puis dire) à d'autres entreprises également haut-normandes que nous avons dans notre radar, pour pouvoir passer d'ici les mois qui viennent des commandes, ne serait-ce que pour nos éoliennes de 5 MW, avant même d'engager les 8 MW.

Carmen BILON : Je vais parler un peu du tourisme. Tout à l'heure, il m'a été répondu qu'en Angleterre il y avait un tourisme formidable pour aller voir les éoliennes ; on sait combien de personnes vont les voir, mais on ne sait pas combien il y avait de touristes avant. Il n'y a peut-être plus de touristes sur place.

Le tourisme fait partie aussi de notre économie, au Tréport, et elle va être mise à mal. Ce n'est pas possible que les gens qui viennent de la région parisienne... Nous n'avons pas la population de Deauville, les gens viennent au Tréport pour voir la mer. Sincèrement, les voyez-vous poser leurs serviettes et admirer des machines ? On a beau essayer de faire de la poésie, ce sont quand même des machines. On est en train de transformer la mer en énorme usine. Où va-t-on ? Que va-t-on laisser à nos enfants ? En a-t-on conscience ? Tout cela pour de l'argent !

Etienne BALLAN : Parmi les différentes propositions qu'il y a eu, il y a vraiment un sujet qui était au cœur des questions de ce soir : les emplois. On a beaucoup dit « combien d'emplois gagnés/combien d'emplois perdus », et j'ai entendu la proposition tout à l'heure de véritablement chiffrer les emplois menacés. Je voulais vous poser cette question (ce soir, à chaud, ce ne sera peut-être pas évident) : pensez-vous que l'on a les moyens d'évaluer, et comment, les emplois menacés ? Vous avez dit qu'à un emploi dans la pêche étaient liés trois emplois induits, si j'ai bien compris ; est-ce un pour trois ou un plus trois ?... Un plus trois, donc quatre en tout. Est-on en capacité d'évaluer ? Là, sur un coin de table, ce n'est pas la meilleure façon de faire mais avez-vous déjà réfléchi à cette question ? Avez-vous des fourchettes, des évaluations, des éléments chiffrés ?

William DEVISME : On va prendre ce que l'on fait au niveau de la DG 16, c'est-à-dire la DG Pêche et Affaires maritimes : on prend 1 pour 4 et on multiplie par 100 pour les emplois indirects.

Pour les emplois directs, vous comptez pour 1 marin, 4 emplois à terre, et les emplois indirects vous remultipliez par 10, ce qui donne 40. C'est ce qui est retenu au niveau européen, je n'y peux rien.

Aline GUÉRIN : A quel niveau européen est-ce indiqué ?

William DEVISME : La DG Pêche.

Etienne BALLAN : Il y a peut-être aussi d'autres emplois que les emplois de pêche, c'était aussi la question.

William DEVISME : Pour un pêcheur, on compte les emplois directs, c'est 4 ; les emplois indirects qui déterminent des emplois directs sont multipliés par 10.

Aline GUÉRIN : Les emplois indirects sont dans tous les secteurs.

William DEVISME : Dans tous les secteurs.

Olivier BECQUET : Je veux faire comprendre aussi que pour que les bateaux de pêche fonctionnent il y a des installations à terre.

Je gère une coopérative de pêcheurs, nous avons entre 2,5 et 3 millions d'euros de chiffre d'affaires, cela dépend du coût du carburant, évidemment. Cette entreprise fonctionne parce qu'il y a un nombre de bateaux qui font travailler la coopérative. Les bateaux de pêche que l'on a au Tréport sont des bateaux de pêche côtière, qui ne pourront pas faire autrement que travailler à proximité du port, donc dans la zone. Si cette zone est prise, nous ne pourrons plus travailler, c'est aussi simple que cela. La coopérative s'écroule tout simplement ; l'outil ne sera plus là pour assurer le service aux bateaux qui resteront. On reviendra donc comme 30 ans en arrière. Tout cela est lié. Une économie réelle, locale, existe aujourd'hui, elle peut être effectivement très fragile en fonction des décisions que l'on prend. Nous voulons que l'économie dure parce qu'elle a lieu d'exister, dans la réalité, et quand on dit que le promoteur demande à faire une étude du milieu : « y a-t-il du poisson dans la zone ? », c'est une volonté de dépenser de l'argent parce qu'évidemment il y a du poisson dans la zone, sinon les bateaux ne seraient pas là ! C'est aussi simple que cela.

Dans un port comme Les Sables d'Olonne, il y avait 60 bateaux, il n'y en a plus aujourd'hui. La Rochelle, c'est pareil. Un port, cela vit et meurt. Mais, cela dépend des décisions que l'on prend. Nous existons, nous nous engageons, nous maintenons notre port à flot – c'est une image, bien entendu.

On se bat tous les jours. On a cinq jeunes de moins de 40 ans qui ont pris des bateaux, 300 à 400 000 € sur le dos. Pour une entreprise de pêche, pour faire travailler des hommes, ne faut-il pas suivre ces gars-là ? Quel est le monde dans lequel nous vivons ?

J'ai du respect pour les promoteurs, ils ont l'avantage de travailler dans des structures où ils peuvent faire autre chose. C'est une volonté politique et industrielle parce que c'est la marche en avant, tout le monde se jette dans l'éolien. Le Nord fait de l'éolien, l'Espagne fait de l'éolien, les Américains font de l'éolien, les Chinois font de l'éolien et ils vont rafler tous les marchés, l'éolienne chinoise va arriver sur le marché. On le lit, on l'entend, et nous, on va faire de l'éolienne au Tréport, pourquoi pas ? J'entends dire qu'à Dunkerque on veut mettre un port pour l'éolien à Dunkerque ; au Havre, on veut un port pour l'éolien au Havre, à Cherbourg, on veut un port pour l'éolien à Cherbourg. Tout le monde veut son port d'éoliennes. Qu'ils fassent ce qu'ils veulent, mais qu'il y ait au moins un respect pour ce qui existe. Le poisson ne paie pas d'impôts, il n'a pas de maison et s'il est dérangé il va partir, nous le craignons, vraiment. On nous dit : « Vous parlez de destruction, etc. », effectivement il y a un impact sur le fond de la mer. A Fécamp, les bases gravitaires, il faut faire du terrassement ; pour le mât de mesure qui a été mis en place, au départ en Commission nautique il était question d'un certain rayon, en fin de compte le rayon augmente de 50 mètres parce qu'il faut faire un arrangement tout autour, mais cela, on ne nous l'a pas dit ! On l'a fait. « Excusez-nous, on ne peut pas faire autrement ». Vous voyez l'image. Donc, un sujet comme le projet du Tréport...Excusez-nous, ceux qui n'ont pas entendu parce qu'à un moment donné, retirons les boules Quiès : le projet du Tréport, la pêche n'en veut pas. Mais attention, c'est la pêche, c'est le littoral qui va de Boulogne au Havre et même après.

Quand nous sommes allés à Paris au Ministère de l'Écologie où nous avons rencontré le secrétaire, une délégation de neuf personnes, il y avait la Basse-Normandie avec nous. Les trois façades maritimes ont

dit : « Nous n'en voulons pas ! ». Nous avons proposé des choses, des lignes d'éoliennes, d'agrandir la zone de Fécamp. Quel est ce principe de s'arc-bouter sur la zone du Tréport, nom de nom ? On fait perdre du temps à tout le monde. Même l'industriel perd son temps. Depuis le début, quand il a mis son pied dedans, le terrain... Vous voyez ce que je veux dire. C'est comme M. Germa, il a bien réussi son coup : en fin de compte, il a vendu un bébé à GDF Suez, il a ramassé les billes, il est parti, ils ne sont plus ensemble, et on dit : qui a choisi les zones ? C'est le politique. Non, ce n'est pas le politique mais le promoteur. Ah bon c'est le promoteur ? Non, c'est le politique. Vous voyez ce qu'on nous dit. Arrêtons le cirque. Si l'on veut construire, on construit, mais pas sur un terrain pourri. C'est mon avis, après faites comme vous voulez, sur pilotis ou autre, il y a des techniques. Merci.

Aline GUÉRIN : Merci, M. Becquet. M. Midi, puis nous allons conclure.

Claude MIDI : Sur la partie pêche, il serait intéressant d'avoir au travers de l'étude qui va être menée, un chiffrage détaillé. Je pense que nous pouvons l'appeler tous de nos vœux, surtout pour montrer qu'il y a des ressources du côté de la pêche et pour nous, pour avoir une bonne qualification de l'impact éventuel qu'aura ce parc, sachant que l'impact sera fonction de la ressource qui est liée, éventuellement des effets que cet impact pourra avoir dans la durée : retour ou non des ressources, mais également du fait que le parc sera à terme pêché ou non.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir est relatif au tourisme. J'ai entendu des éléments intéressants dans la partie « mesures d'accompagnement ». On a évoqué un accompagnement flexible, des notions de vrai besoin d'appel à projets. On touche un point qui nous tient à cœur au niveau du maître d'ouvrage : on a réellement besoin d'avoir au niveau du territoire quelque chose qui ressemble à (je vais utiliser des gros mots) un mode de gouvernance, c'est-à-dire des acteurs de territoire locaux qui s'accaparent cette problématique et ce sujet pour pouvoir nous apporter des solutions.

Nous ne sommes, au niveau du consortium, ni une agence de voyages, ni une agence de tourisme, nous ne sommes pas des spécialistes, pas plus que sur certains sujets qui ont été évoqués, dans la pêche. En revanche, nous sommes à l'écoute et nous avons besoin d'avoir un territoire qui soit susceptible de cela, donc si nous pouvons appeler de nos vœux un système de gouvernance susceptible de flécher, d'orienter les éléments du tourisme, cela nous intéresse. C'est également le cas dans le domaine de l'environnement, c'est probablement le cas du GIS, et dans le domaine de la pêche nous avons notre interlocuteur et nous discutons au quotidien avec eux.

Carmen BILON : On allait oublier la fiscalité. Au niveau de l'indemnisation, je suis surprise de ces taux, des sommes : 7 millions d'euros€... On ne sait pas d'où cela vient. Sur des documents qui datent l'un de 2012 et l'autre de 2008, sur la taxe d'occupation du domaine public, je trouve cela un peu gros. Franchement, faire des calculs « a multiplié par x », ce sont des promesses en l'air, il n'y a absolument rien derrière. C'est quand même grave ! Cela veut dire qu'on prend la population un peu... !

Gérard MONTASSINE : Nous avons failli avoir un clash quand nous étions en concertation, sur un manque de données pour une certaine technique de pêche, avec le promoteur. Vous voyez jusqu'où cela a pu aller ! Nous avons travaillé ensemble, mais difficilement, Monsieur, difficilement ! Donc, l'estimation des capacités de captures futures, etc. ! Il a fallu que le président du Comité régional parte en vrille. C'est reparti à Paris, on a décroché quelque chose. Il y en a marre ! Nous sommes fatigués, fatigués, nous ne voulons pas de votre histoire !

(Applaudissements.)

CONCLUSION

Etienne BALLAN : En conclusion, je voudrais dire deux choses.

Mme Bilon, je vous contredis sur un point, ce soir vous avez eu des explications justement précises sur la fiscalité, avec des chiffres précis. Ce ne sont pas les données qui datent de 2012, ce sont les décrets, ce sont les textes. Donc concrètement, ce sont les textes qui s'appliquent aujourd'hui, en 2015. On peut très bien dire, comme certains l'ont dit, que cela ne veut pas dire qu'en 2030 ils s'appliqueront toujours, mais vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que les textes qui vous ont été présentés sont sur des données périmées et obsolètes. Reconnaissez au moins la qualité de nos intervenants de tout bord et de toute opinion qui ont fait l'effort de donner des éléments précis sur les taux, réels et concrets, qui s'appliquent aujourd'hui.

Ce point me semblait important ; nous avons tous entendu la même chose tout à l'heure. Je retiens aussi (cela a été dit dans la discussion) qu'effectivement ces taux-là peuvent changer. En 2025, effectivement, un ministre peut décider que le taux n'est plus de 35, 15, 50, etc. Et ils s'appliquent aussi sur une capacité de parc qui est estimée au vue du vent.

Deuxièmement, je voulais vous remercier beaucoup car ce soir nous avons entendu des avis très tranchés, fortement exposés, dans le cadre quand même d'un grand respect et d'une grande écoute de la part des uns et des autres. Merci beaucoup parce que je ne sais pas si cela fait avancer les choses mais cela permet au moins de s'entendre – après, il faut s'écouter, bien entendu. S'entendre est au moins une première chose.

Je vous remercie beaucoup et j'espère à demain, à Criel-sur-Mer, à 15 heures 30.